

TEMPS PROBABLE:

REGION PARISIENNE. — Temps doux, nuageux ou très nuageux. Vent faible de Sud à Sud-Ouest. NBR 5^e: jour 13^e.
EN FRANCE. — Sur la moitié Est: Beau temps. Réchauffement de la température, vent faible et variable; sur la moitié Ouest: même temps que sur la région parisienne.
SOLEIL: Lever, 6 h. 13; coucher, 46 h. 59.
LUNE: Plein, quart, le 21; pleine le 28.

QUATRE MOIS PARMI NOS NOIRS D'AFRIQUE

La loi française a rendu les noirs libres mais les chefs de couleur ont toujours leurs « captifs »

Des noirs des deux sexes travaillaient sur la route. Plis en deux comme s'ils attendaient le partenaire pour jouer à saute-mouton, ils la tapaient avec une latte. Cela faisait deux rangées, une d'hommes, une de femmes, les femmes vieilles et laides, la peau ratatinée sur le squelette. Evidemment, elles ne pouvaient plus servir qu'à cela.

Sur le bord de la chaussée, un orchestre, trois tambourins et un flûtiau. Pour donner la cadence aux cantonniers, il jouait un air qui montait et descendait en quatre temps, sur quatre sons, du lever du jour à son coucher. Un chien pacifique en serait devenu enragé !

Une autre équipe allait et venait, des pierres sur la tête, les uns n'en portant qu'une, les autres trois ou quatre, dans une petite corbeille, une corbeille pour une douzaine d'œufs !

Du chantier au tas de pierres, cinq cents mètres. Chaque pierre, chaque corbeille représentait un kilomètre de marche. Vous m'assurerez qu'à notre époque il existe des rouleaux à vapeur, des camions automobiles, voire des charrettes à bras. Je vous répondrai, d'ici, que vous avez rêvé ! En tout cas, si vous en connaissez dans les hangars de l'administration coloniale, dites-le, j'y cours !

Un avion passe, parfois, au-dessus de l'Afrique noire ; cela se comprend, c'est une machine qui va vite. Tandis qu'un rouleau à vapeur ! Chacun en a vu. Rien ne se meut plus lentement. On m'a dit qu'un de ces instruments était en route. Il aurait quitté la France depuis vingt-huit ans ! Ayons confiance ! Il arrivera !

On a essayé la brouette, il faut le reconnaître. La brouette datant de Pascal avait eu le temps de faire le voyage. Hélas ! qu'il soit Mandingue, Peul, Bambara, Sonrai, Mossi, Gourmantché, Berba, Toucouleur, le fils des ténérans n'a jamais su se servir de la roue. La



Travailleurs sur la route

brouette basculait. Il butait dedans. Alors il la soulevait et la mettait sur sa tête ! On s'en est tenu là.

Trois tambourins, un flûtiau. Quand la musique s'arrête, les tapers s'arrêtent.

Le capita (1) fait repartir le tout avec son manigolo.

Ce sont les captifs !

Les captifs

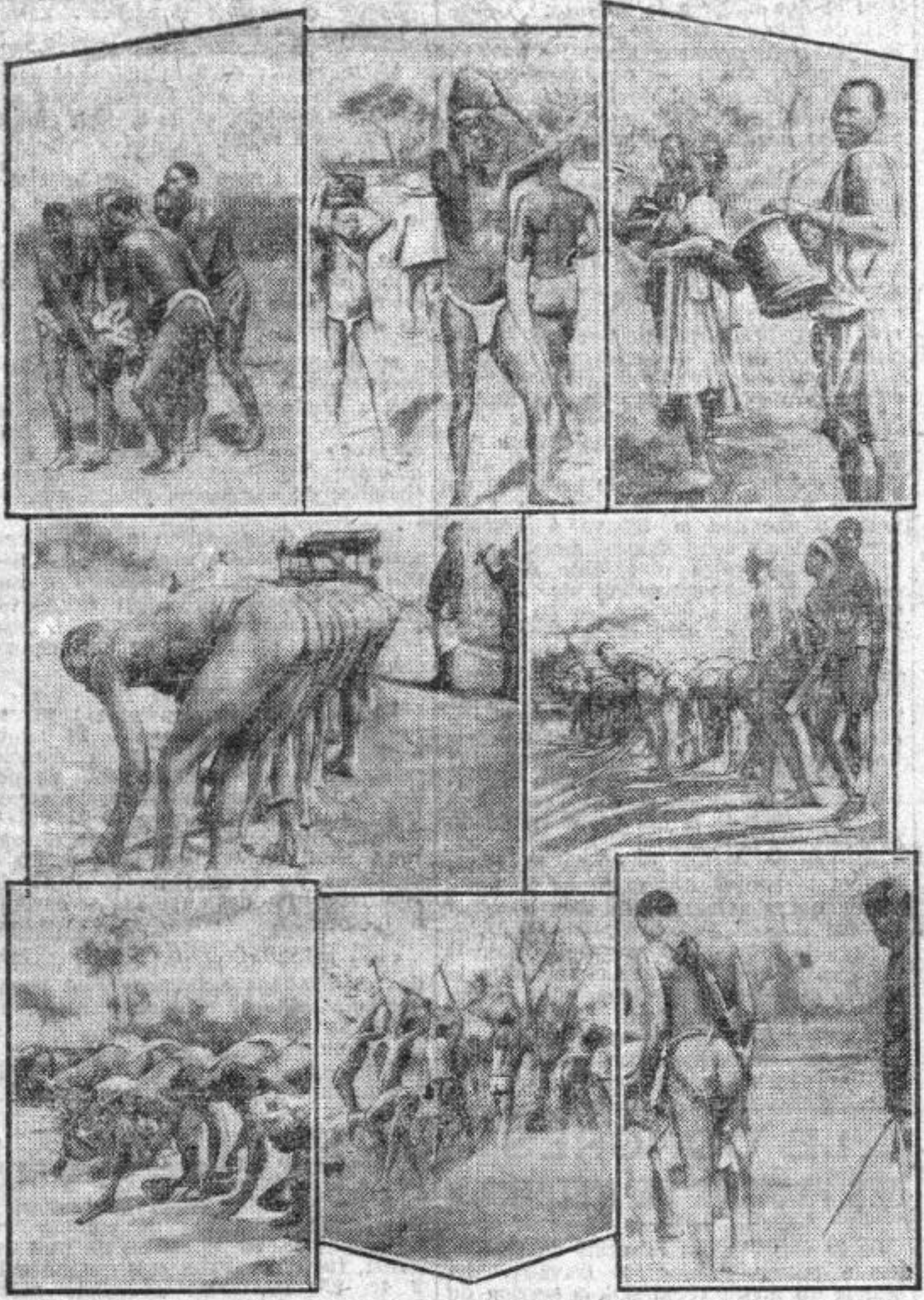
Eh ! oui, les captifs ! Angleterre, France, Italie, Espagne, Belgique, Portugal envoient leurs représentants à la tribune de leur Chambre. Ils disent : « L'esclavage est supprimé, nos lois en font foi. »

Officiellement, oui. En fait, non ! Et peut-être n'est-ce pas encore possible.

Souvenez-vous ! De cela il n'y a pas huit mois, une dépêche de Londres annonçait dans les journaux français qu'en Sierra Leone l'Angleterre venait de libérer deux cent trente mille captifs.

Il y en avait donc ? Il y en a toujours, y compris ces deux cent trente mille-là ! Il n'y a même que cela ! On les appelle : captifs de case. Ce terme n'est pas une expression, vestige du passé ; il désigne une réalité. En langage indigène, ils répondent au nom de *ouolosos* qui signifie : naître dans la case. Ils sont la propriété du chef, tout comme les vaches et autres animaux. Le chef les achète, les nourrit. Il leur donne une femme ou deux. Les couples feront ainsi de petits *ouolosos*.

Autrefois, ils étaient captifs de traite. Quand les nations d'Europe ont supprimé la traite (officiellement), ont-elles du même coup



LE TRAVAIL SUR LES ROUTES. — 1^{re} rangée : moyen primitif de transport de matériaux (2^e et 3^e photographies). Joueurs de tam-tam distrayant et encourageant les travailleurs. Deuxième rangée : des noirs battent la route avec leurs lattes. — Troisième rangée, à gauche : femmes noires occupées à la même besogne. — Au centre : des noirs défont le terrain à coups de pio. — A droite : le capita surveille les travailleurs.

supprimé les esclaves ? Les esclaves sont restés où ils étaient, c'est-à-dire chez leurs acheteurs. Ils ont simplement changé de nom : de captifs de traite ils sont devenus captifs de case ; ils naissent *Ga-Bibi*, ainsi que l'on appelle les petits des serfs. Ce sont les nègres des esclaves. Les maîtres n'ont plus le droit de les vendre. Ils les échangent. Surtout ils leur font faire des fils. L'esclave ne s'achète plus, il se reproduit. C'est la couveuse à domicile !

La vaine expérience des villages de liberté

La France tâta d'une solution. Vers 1910, elle fonda, au Soudan, des villages de liberté. Nos envoyés parcouraient la brousse, recrutant, cette fois, non pour l'armée, mais pour le principe. Nous ramenions du gibier de ces tournées démocratiques. Nous le parquions dans nos

villages. Vous pouvez penser combien les nègres s'amusaient à contempler le buste de la République ! On leur donnait des graines ; ils les mangeaient au lieu de les semer. Ceux qui arrivaient à vivre ne cherchaient à leur tour, qu'à posséder des captifs. Les anciens chefs n'étaient pas contents. Ils leur avaient acheté leurs femmes, ils venaient les leur reprendre. Bref ils retrouvaient le troupeau et d'un coup de chicotte, au nom des dieux locaux, ils leur inculquaient en quelques cinglées l'horreur du changement et le respect des traditions.

La France fit mieux : elle posta des sentinelles autour des villages de liberté pour empêcher les libérés de retourner à l'esclavage ! Elle n'alla pas plus loin !

On en rencontre encore, de ces paradis. Ils ressemblent à des champs de termitières. Les cases sont devenues des tas de boue. Dans l'un d'eux, près de Kita, à Dyambourouhourou, il n'y avait plus qu'un vieux... L'enfant de la liberté était courbé comme le charbonnier quand il atteint le sixième étage, ses cinquante kilos sur le dos !

L'Afrique est encore captive. Pour un homme libre il est quinze *ouolosos*. Dans la vie nègre, ces *ouolosos* ne sont pas fortement malheureux. Ils vont chercher l'eau, ils cultivent le loutan, et quand le propriétaire ne sait plus comment les employer, il dit à chacun : « Va-t'en pour six mois, débrouille-toi pourvu que tu me rapportes ton impôt. » En principe, ils travaillent quatre jours pour le maître ; les trois autres jours, ils s'efforcent, grâces à leurs pieds, se caressent le ventre. Mais ce ne sont

là que détails ; nous sortons de l'affaire. L'important commence dès que le blanc paraît.

Les prestations

Qui dit blanc dit, ici, administration. L'administration est le cauchemar du nègre. A tous les moments de sa vie, elle trouble sa quiétude. Lui qui dormait si bien ! — Dibout ! Dibout ! (debout) ! Cinquante hommes pour ma commandant !

C'est le milicien qui apparaît. Il faut relever un pont, retaper une route, etc.

Le chef ne va pas donner ses enfants ni ses gendres. Il cède les captifs.

— Sauvages ! crie le tirailleur, qui est aussi nègre qu'eux. En route, courir ! Chicotte !

Cela s'appelle les prestations. Chaque noir, en dehors de l'impôt, doit de sept à quinze jours de prestations par an.

Ce sont les captifs qui les font ! Au nom de la loi blanche, chacun ne doit que ses quinze jours ; au nom de la coutume noire, le captif doit quinze plus quinze plus quinze plus quinze... tout ce que les autres ne font pas !

Ainsi tout le monde est content. La loi blanche est humaine et les coutumes d'Afrique sont respectées !

C'est le captif qui constitue les compagnies de travailleurs. Là, il en a pour deux ans. C'est lui qui creuse le canal de Sotriba. Lui qui a fait et qui fait les chemins de fer du Sénégal, du Soudan, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Dahomey. Du Congo ! Nous arriverons au Congo, soyez patients ; nous aurons chaud, mais ce ne sera pas pour rien !

L'argent qu'il reçoit, il le remet à son chef. C'est lui qui fait les routes. Lui qui m'a porté, ainsi que mes caisses de conserves et ma valise. Ma pauvre vieille valise en peau de cochon, j'avais un air tout ahuri sur la tête de Mamadou, à travers la grande forêt !

C'est le captif qui, pendant des jours, arpente la savane, trente kilos de manioc en charge, suivi de ses femmes et de ses enfants, lamentable kyrielle, pour ravitailler les chantiers de la civilisation ! Un camion ferait beaucoup mieux l'affaire. Mais l'essence revient à des prix fous, tandis qu'il y a beaucoup de bananiers. Lui, c'est le moteur à bananes !

Quand il n'y a plus d'hommes dans les villages et qu'il en faut encore, les chefs expédient les vieux *ouolosos* et les jeunes *Ga-Bibi*.

Après les vieillards et les enfants, il envoie les femmes, non les jeunes captives, mais les anciennes, les desséchées, celles dont la peau, depuis longtemps, n'est plus repassée.

Tout sert en Afrique !
Albert LONDRES.

La France remercie les Soviets pour le concours du « Krassine » aux recherches de l'aviation « Latham »

Moscou, 16 octobre (dép. Havas). M. Herbet a rendu visite à M. Litvinov. Il lui a lu une lettre du ministère des Affaires étrangères français exprimant sa reconnaissance au gouvernement soviétique et aux membres de l'expédition du *Krassine* pour leur participation aux recherches de l'aviation « Latham ».

ALBERT I^{er} EST SOUFFRANT

Bruxelles, 16 octobre (dép. Havas). Le roi est atteint, depuis quelques jours, d'une crise de sciaticque d'ailleurs sans gravité.

Le gouvernement s'est prononcé sur la question des biens culturels et des congrégations

Il a décidé de maintenir dans la loi de finances les articles 70 et 71

Mais la Chambre sera laissée libre d'en modifier le texte ou même de les dissocier

Le conseil des ministres qui s'est tenu, hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, a été, pour la plus grande partie, consacré, ainsi que nous l'avions annoncé, à l'examen des articles 70 et 71 du projet de loi de finances relatif à la dévolution de certains biens culturels encore sous séquestre, et à l'autorisation de plusieurs congrégations missionnaires.

M. Poincaré a, par un très large exposé, retracé les circonstances à la suite desquelles les deux articles en question furent, non point sur son initiative, mais — il l'a souligné — sur la demande expresse du ministère des Affaires étrangères et après un échange de vues entre ce dernier département ministériel et les services du ministère de l'Intérieur, incorporés au projet de budget de 1929.

Le président du Conseil a ajouté, en terminant, que, forcé de donner sans retard le « bon à tirer » du projet de budget, — il ne convenait pas de différer plus longtemps la distribution — il avait autorisé l'insertion des textes, sans que les lettres requises du ministère des Affaires étrangères aient pu être communiquées au gouvernement, lettres auxquelles, d'ailleurs — il l'a noté d'un trait — des allusions détaillées sont faites dans l'exposé des motifs, que l'on trouvera à la quatrième page.

En suite de cet exposé, la décision a été prise de laisser figurer dans le projet de loi de recettes les deux articles 70 et 71 que la commission des finances a, du reste, votés le 4 octobre, dans les conditions que nous avons relatées. De la sorte, les dispositions qu'ils contiennent seront soumises à la Chambre lors de la discussion budgétaire qui, selon toute vraisemblance, s'ouvrira dès le lendemain de la rentrée parlementaire.

Estimant que les articles 70 et 71 doivent demeurer conformes, dans leur esprit, à celui des lois de 1901 et de 1905, le gouvernement ne se refusait pas à examiner, dans un large esprit de conciliation, toutes les modifications qui pourraient être présentées au cours du débat et qui seraient de nature à déterminer plus exactement le caractère des articles 70 et 71 ou à définir expressément leur portée.

De même, la Chambre, appelée à se prononcer en toute souveraineté — la question de confiance ne sera pas posée — pourra-t-elle prononcer la dissolution de ces articles. Il est vraisemblable que M. Poincaré, pour éviter tout retard dans le vote définitif du budget, demandera lui-même le renvoi aux commissions compétentes.

(A la quatrième page, l'exposé de M. Poincaré au conseil des ministres.)

M. BENJAMIN STRONG gouverneur de la Federal Reserve Bank est mort hier à New-York

(Voir à la troisième page.)



M. Benjamin Strong

La « succession » anticipée de Mme Marchesseau de Malherbe



Mme Espagne (à gauche) et Mme Chalmay, les deux femmes qui se disputent l'attribution de la somme de 100.000 francs, et qui ont été déclarées vaincues par le jury de leurs déclarations.

A LA DEUXIÈME PAGE : UN DRAME RUE LA CONDAMINE

LE « COMTE-ZEPPELIN » AU-DESSUS DE NEW-YORK

Photographie transmise de New-York à Londres par T. S. F. et de Londres à Paris par notre service téléphotographique.



La foule massée sur les quais, aux abords du pont de Brooklyn, assiste aux évolutions du dirigeable. On distingue, au second plan, les silhouettes de quelques gratte-ciel

POUR ET CONTRE

Le dirigeable *Graf Zeppelin* a donc triomphé de l'Atlantique... Il a tenu l'air pendant quatre jours et seize heures... Il n'est pas sans intérêt de noter que le dirigeable n'est jamais très, très gentil... Il est bien parti, il est bien arrivé. Il y avait match *Graf Zeppelin* contre l'Atlantique. C'est le *Graf Zeppelin* qui a gagné, après quelques rounds épuisants. C'est un succès superbe pour l'aéronautique allemande, et ce n'est pas en France que l'on songera à diminuer ce succès, sinon colossal, du moins tout à fait intéressant.

L'exploit contesté du *Graf Zeppelin* fait grand honneur à ses constructeurs... Il fait grand honneur aussi à son équipage. Enfin, à mon humble avis, il fait grand honneur à ses passagers... On pourrait même, peut-être, féliciter tout spécialement ces intrépides et confiants touristes, qui ont accepté avec cranerie d'entreprendre cette croisière hasardeuse... Il y avait deux dames parmi ces excursionnistes aériens... Bravo !

Cet exploit d'un dirigeable constitue-t-il pour tous les dirigeables, pour le principe même du dirigeable, une réhabilitation décisive ? Va-t-on pouvoir construire enfin ces vrais paquebots aériens annoncés par Jules Verne en un temps où personne n'osait encore songer à l'aviation ? Va-t-on enfin trouver le moyen de supprimer le mal de mer en supprimant la mer, en supprimant, du moins, la navigation sur la mer ? Cela, c'est une autre affaire.

La magnifique randonnée du *Zeppelin* est, dans le présent, une prouesse aéronautique des mieux réussies... Elle est, dans le présent, très importante... Mais personne ne saurait encore affirmer que l'aviation est d'importance pour l'avenir... Le *Zeppelin*, certes, a traversé l'Atlantique... Mais il n'a pas été sensiblement plus rapide qu'un bon paquebot... Mais ses passagers ont vécu des heures anxiieuses. Mais il y a eu quelques paniques, par bonheur réparables... Et l'océan, tout de même, ne s'est pas montré trop méchant.

Il reste à prouver que l'avenir est au dirigeable... Cette preuve n'est pas faite... Pour les longues traversées transatlantiques, qui sait si l'avenir n'est pas tout bonnement — comme le présent — un beau paquebot confortable, sûr, agréable et chaque jour plus rapide...
Maurice PRAX.

UN MILLION ESCROQUÉ A LA BANQUE ALGÉRIENNE

Montpellier, 16 octobre (dép. Petit Parisien). Douze agences du Midi de la Banque Algérienne étaient dernièrement avisées par des télégrammes, paraissant parfaitement réguliers, et d'ailleurs établis en un code spécial, d'avoir à payer, à présentation de pièces d'identité, à M. Sicaud, ou encore M. Audibert, des sommes variant entre 50.000 et 100.000 francs.

Dans onze des agences, celles de Marseille, Nice, Cannes, Montpellier, Sète, Béziers, Nîmes, Carcassonne, Toulouse, Bordeaux et Perpignan, le paiement fut effectué. A Vichy, seulement, le caissier eut des doutes sur les pièces fournies et pria le personnage de repasser. On téléphona à Alger et tout fut découvert. La somme ainsi escroquée atteint un million. On croit à la présence d'un complice dans la banque, à Alger même. Deux inspecteurs de la sûreté de Paris enquêtent, mais n'ont encore rien découvert.

Le « Comte-Zeppelin » sera prêt à reprendre la route de l'Europe dans une dizaine de jours

New-York, 16 oct. (d. Petit Parisien). Dans le hangar où il a été amarré hier soir après son atterrissage, le dirigeable *Comte-Zeppelin* a été soigneusement visité par les techniciens, qui ont déclaré que les réparations nécessaires pour les avaries subies en cours de route exigeraient cinq jours de travail.

Les moteurs n'ont pas souffert ; ils seront néanmoins complètement revus. Le dirigeable partira ensuite en visite à Chicago et à Detroit, où le grand constructeur Henry Ford a fait ériger un mât d'amarrage pour le recevoir. Ensuite, c'est-à-dire dans une dizaine de jours, le *Comte-Zeppelin* reprendra le chemin de l'Europe.

(A la troisième page, le récit d'un passage du dirigeable et nos dépêches de Berlin. L'enthousiasme en Allemagne est loin d'être unanime.)

Le Japon construira un dirigeable pour transporter canons et bombes

Londres, 16 octobre (d. Petit Parisien). On mande de Tokio à l'*Evening News* que l'armée japonaise a achevé les plans pour la construction d'un dirigeable géant qui transportera des canons et des bombes et dont le rayon d'action sera de cinq mille kilomètres.

Les grandes épreuves sportives du « Petit Parisien »

LA COURSE DE L'HEURE (21 OCTOBRE)

C'est au stade Lattès, à la porte d'Ivry, que se disputera notre grande épreuve pédestre.

M. Lattès a bien voulu mettre à notre disposition le stade qui porte son nom et qui est utilisé par la Fédération nationale des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire, dont il est président, pour y faire disputer notre course de l'heure.

Ce stade, admirablement situé dans Paris, à la porte d'Ivry, possède une piste splendide et en parfait état. Les concurrents de notre course pourront donc se mesurer dans les meilleures conditions, et il n'est pas douteux qu'ils réaliseront de remarquables performances.

L'entrée du stade sera gratuite. Comme toutes les manifestations sportives auxquelles s'intéresse le *Petit Parisien*, la course de l'heure est organisée uniquement dans un but de propagande. Aussi avons-nous décidé, afin que le plus grand nombre puisse assister au spectacle de la lutte que se livreront les coureurs, que l'entrée du stade Lattès sera, dimanche après-midi, absolument gratuite.

LES DOCUMENTS

SUR LE COMPROMIS NAVAL

Le dossier de l'affaire Horan a été transmis à la justice

M. BRIAND EN A FORMÉ HIER SES COLLÈGES DU CABINET

Entre autres sujets, le conseil des ministres d'hier matin s'est occupé de l'affaire Horan. M. Briand, qui avait été tenu, jour par jour, au courant de ses développements, a informé ses collègues des conclusions auxquelles ont permis d'arriver, d'une part, les interrogatoires subis par les trois intéressés à la préfecture de police, et, d'autre part, l'enquête administrative à laquelle il a été procédé au Quai d'Orsay. Cette enquête, qui a été poursuivie dimanche et lundi par la commission du jeune attaché au service de presse, dont la responsabilité est engagée, M. de Noblet, devant une sorte de conseil de discipline composé de quatre hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, s'est terminée lundi. Elle avait été précédée par la transmission, à M. de Noblet, de documents incriminant l'affaire, avait pu, non seulement avoir communication, mais les amener au dehors.

Il ne semble pas qu'il ait été possible de se faire, sur ce point, une opinion précise et définitive. Au cours de plusieurs interviews qu'il a complaisamment accordées, M. Roger Deleplanque a déclaré formellement que les pièces en question lui avaient été confiées, dans la soirée du samedi 15 septembre, par M. de Noblet, qu'il les avait emportées avec lui, qu'il les avait restées plusieurs jours, et qu'il ne les avait remises à Horan, et que, de dernier ne les lui avait jamais restituées.

M. de Noblet affirme, au contraire, que s'il a bien communiqué les pièces à M. Roger Deleplanque pour qu'il prenne connaissance, dans son bureau, il ne l'a point autorisé à les emporter, ce qui eût été tout à fait contraire aux prudentes habitudes de la diplomatie, en général, et du bureau de presse, en particulier. La faute commise par lui serait alors de ne pas s'être assuré, au départ du journaliste, que les deux documents — lettre du secrétaire général et historique — avaient bien été placés dans le dossier.

Si ces pièces ont été soustraites au Quai d'Orsay pour être confiées à un qui ne paraît guère douter, Horan ayant reconnu les avoir eues entre les mains, et la lettre de M. Bertinot représentant, à elle seule, onze pages dactylographiées, il y aurait eu non seulement divulgation, mais soustraction de documents officiels, privation de l'Etat, délit visé par la loi du 18 avril 1886, un prévenu même à cet égard des peines sévères.

C'est vraisemblablement pour élucider ce point capital, dont dépendra la juste appréciation des responsabilités respectives de M. de Noblet et de M. Deleplanque, que le ministère des Affaires étrangères a décidé de saisir la justice. M. Briand a annoncé, en effet, hier matin, que le dossier avait été, à toutes fins utiles, transmis à la justice. C'est donc à cette dernière qu'incombe désormais le soin de faire toute la lumière.

UN COMMUNIQUÉ DU QUAÏ D'ORSAY

L'enquête administrative étant close, le Quai d'Orsay a communiqué hier soir la note suivante :

M. Horan et M. Heurt, par leurs déclarations publiques et par leurs agissements, tant en France qu'à l'étranger, ayant cherché à dénaturer les faits qui avaient justifié la mesure d'expulsion prise contre le correspondant à Paris de l'*Universal Service*, les indications suivantes doivent être aujourd'hui portées à la connaissance du public :

1^o Qu'après s'être efforcé, en vain, par différentes tentatives, de se procurer le texte du communiqué français-anglais relatif à la limitation des armements navals, il avait chargé M. Roger Deleplanque, son correspondant à Paris, de faire toute diligence pour atteindre le même but, lui promettant, en cas de réussite, une somme de 10.000 francs.

2^o Que M. Deleplanque lui avait remis les deux documents se référant au communiqué en question, savoir : le bref résumé historique des pourparlers qui ont conduit à l'entente franco-anglaise et la copie de la lettre collective adressée à la limitation des armements navals, la France à l'étranger.

3^o Que M. Deleplanque lui avait déclaré avoir pu se procurer ces documents auprès d'un fonctionnaire qualifié d'un service compétent des Affaires étrangères, M. de Noblet, dont il avait mentionné le nom pour mieux lui garantir l'authenticité des documents qu'il lui apportait.

4^o Que les documents avaient été remis par lui, Horan, à Paris, avec toutes les indications qu'on ne ferait pas de ces documents, au Quai d'Orsay, avait pu se les procurer.

5^o Que M. Heurt, après un examen attentif, lui avait remis les deux documents, avec pour instruction de les transmettre à l'Agence de l'Armement et de leur faire le plus de bruit possible.

6^o Qu'après avoir exécuté ces instructions, il avait, le jour même, rendu à M. Heurt ces deux documents.

En faisant ces déclarations, M. Horan sollicitait l'intervention de la préfecture de police en vue d'obtenir des autorités compétentes : d'une part l'annulation de la sanction encourue par lui-même ; d'autre part l'assurance qu'on ne ferait pas de ces déclarations ni de l'intervention, ni dans la recherche ultérieure des sanctions à prendre éventuellement contre lui.

Ces conditions ont été observées par la préfecture de police qui ne s'est, à aucun moment, référée aux déclarations de M. Horan pour obtenir celles des deux responsables. M. Horan, qui travaille, à spontanément et délibérément révéler l'existence de la déposition qu'il avait signée à la préfecture de police, en s'efforçant de la dénigrer à son profit contre l'autorité française. Il en a fait état publiquement.

pour protester de sa bonne foi, tant dans la presse qu'au sein de l'association professionnelle à laquelle il appartenait et dont il a cherché abusivement à utiliser la bonne foi en sa faveur.

Il a été enfin jusqu'à formuler publiquement et à demander à ses confrères de formuler officiellement le vœu de voir publier à bref délai la teneur intégrale de sa déposition. Ce vœu a été exprimé officiellement par le comité de la presse anglo-américaine dans une lettre du 9 octobre, adressée au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères, d'accord avec l'intéressé, puis à la date du 11 octobre, dans une démarche effectuée au ministère des Affaires étrangères.

L'application du nouveau code de justice militaire

M. Painlevé a fait signer le décret prévu par l'article 9 du nouveau code de justice militaire pour l'application duquel le nombre de sièges et le ressort des tribunaux militaires :

Les autorités militaires auxquelles sont dévolus les pouvoirs attribués par la loi, au général commandant la circonscription territoriale :

La composition du corps de la justice militaire.

LE BUDGET DE LA GUERRE

La commission des finances qui avait interrompu ses travaux en raison des élections cantonales, a repris séance hier et commencé l'examen du budget de la Guerre, dont le projet se monte à 6 milliards 814 millions. La création du ministère de l'Air entraîne la ventilation d'une somme d'environ un milliard, qui figurera à ce nouveau ministère.

Une grosse partie des augmentations, par rapport à 1928, provient de la préparation de l'application de la loi d'un an.

Après un exposé de M. de Chappedaine, un échange de vues a eu lieu auquel ont pris part MM. Patenôtre-Desnoyers, Ernest Lafont, de Monicault, Champetier de Ribes, François Poncet, Pelsche, Bonnetous et de Tinguy du Pouët.

La commission a examiné les 140 premiers chapitres.

Au cours de la discussion, M. Renaudel, au nom du groupe socialiste, a protesté contre le chiffre des budgets de la Guerre et de la Marine, qui ont été, par rapport à l'ensemble des dépenses réelles du budget.

La commission entendra ce matin M. Painlevé.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

M. Renardat-Payé, a été, par erreur, proclamé élu conseiller général dans le canton de Pontoise (Ain) ; vérification faite, il est en ballottage.

M. Stalvert, député d'Alsace, dont on avait annoncé l'élection dans le canton de Labrugère n'était pas candidat.

L'état de santé de M. Chaumet

Nous avons fait prendre hier des nouvelles de M. Chaumet, ancien ministre, qui, comme nous l'avons annoncé, a été opéré avant-hier. L'état du sénateur de la Gironde était assez satisfaisant que possible.

D'ailleurs, comment s'exprime le bulletin de santé d'un professeur Lécène et du docteur Feuillat :

M. Chaumet a été opéré hier soir, à 18 heures, d'une crise d'appendicite aiguë. L'opération s'est faite dans les meilleures conditions, et le malade a subi une intervention de bon état actuel du malade, il convient d'envisager l'avenir avec le plus grand optimisme.

Les logements dans les bâtiments militaires

La réglementation militaire jusqu'ici en vigueur attribue aux officiers et militaires des carrières logés dans les bâtiments militaires qu'un nombre de pièces fixé d'après le grade, mais sans rapport avec la situation de famille des intéressés.

Un décret qui va paraître au Journal officiel augmente le nombre des pièces mises à la disposition des militaires de carrière lorsqu'ils ont plus de deux enfants et proportionne le logement à leurs besoins réels.

De même les sous-officiers astreints à loger en ville, bénéficient d'une indemnité de logement calculée dans chaque place, sur un taux uniforme indépendant de leur situation de famille. Des crédits viennent d'être demandés au Parlement dans le projet de budget de 1929, afin de pourvoir cette indemnité d'après le nombre d'enfants à charge.

C'est là une manifestation particulièrement louable de l'intérêt que le ministre de la Guerre porte à la question de la natalité.

PARIS AURA-T-IL BIEN TÔT DES GARAGES SOUTERRAINS ?

Une entreprise privée a demandé à M. Bouju, préfet de la Seine, l'autorisation de construire des garages souterrains pour automobiles, dans l'espoir que cette innovation décongestionnerait certaines voies de la capitale où le stationnement des véhicules est une gêne pour la circulation.

Le préfet de la Seine a demandé à ce propos l'avis de M. Chiappe, préfet de police. Un essai préliminaire a été tenté place de la Bourse, où des traits rouges marquent l'emplacement d'un monte-charge. M. Guichard a décidé que cinq jours durant les chefs de service de la circulation s'assureraient que le monte-charge projeté ne constituerait pas une gêne. Au cas où l'expérience serait concluante, la construction de ce premier garage sera vraisemblablement autorisée.

Les petits commerçants et industriels et le budget de 1929

La Fédération des groupements départementaux des commerçants et industriels de province adresse à tous les membres de la commission des finances une lettre ouverte dans laquelle elle étudie le budget de 1929 et où elle se plaint de ce que rien dans le budget ne fait pour améliorer la situation du petit commerce et de la petite industrie.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

I (suite)

Aux filatures de Massy

Envoyez-les à l'atelier d'essais, Perrot.

Où, monsieur, dit Perrot, qui s'adressait aux jeunes gens ajouta : « Allez m'attendre dans la cour ».

A votre tour ! dit le baron en s'adressant à Dick. Que voulez-vous, mon garçon ?

Je voudrais du travail ! répondit le jeune homme.

D'où venez-vous ?

De l'autre côté de la terre...

Bigre ! c'est loin ! fit le baron. Mais encore ?

Du Klondike, et très exactement de Black-Devil, qui dépend du district de Klondike City.

Un léger tressaillement parcourut le baron de Morsange d'un frisson froid.

Vraiment ? dit-il.

Vraiment oui, monsieur, répondit le jeune homme avec une tranquille assurance. Si vous en doutez, voici mon passeport :

Voilà ! dit Georges de Morsange. Il prit le papier timbré aux armes du Canada.

Copie par Gaston-Ch. Richard 1928. Traduction et reproduction interdites en tous pays.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

I (suite)

Aux filatures de Massy

Envoyez-les à l'atelier d'essais, Perrot.

Où, monsieur, dit Perrot, qui s'adressait aux jeunes gens ajouta : « Allez m'attendre dans la cour ».

A votre tour ! dit le baron en s'adressant à Dick. Que voulez-vous, mon garçon ?

Je voudrais du travail ! répondit le jeune homme.

D'où venez-vous ?

De l'autre côté de la terre...

Bigre ! c'est loin ! fit le baron. Mais encore ?

Du Klondike, et très exactement de Black-Devil, qui dépend du district de Klondike City.

Un léger tressaillement parcourut le baron de Morsange d'un frisson froid.

Vraiment ? dit-il.

Vraiment oui, monsieur, répondit le jeune homme avec une tranquille assurance. Si vous en doutez, voici mon passeport :

Voilà ! dit Georges de Morsange. Il prit le papier timbré aux armes du Canada.

Copie par Gaston-Ch. Richard 1928. Traduction et reproduction interdites en tous pays.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

I (suite)

Aux filatures de Massy

Envoyez-les à l'atelier d'essais, Perrot.

Où, monsieur, dit Perrot, qui s'adressait aux jeunes gens ajouta : « Allez m'attendre dans la cour ».

A votre tour ! dit le baron en s'adressant à Dick. Que voulez-vous, mon garçon ?

Je voudrais du travail ! répondit le jeune homme.

D'où venez-vous ?

De l'autre côté de la terre...

Bigre ! c'est loin ! fit le baron. Mais encore ?

Du Klondike, et très exactement de Black-Devil, qui dépend du district de Klondike City.

Un léger tressaillement parcourut le baron de Morsange d'un frisson froid.

Vraiment ? dit-il.

Vraiment oui, monsieur, répondit le jeune homme avec une tranquille assurance. Si vous en doutez, voici mon passeport :

Voilà ! dit Georges de Morsange. Il prit le papier timbré aux armes du Canada.

Copie par Gaston-Ch. Richard 1928. Traduction et reproduction interdites en tous pays.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

I (suite)

Aux filatures de Massy

Envoyez-les à l'atelier d'essais, Perrot.

Où, monsieur, dit Perrot, qui s'adressait aux jeunes gens ajouta : « Allez m'attendre dans la cour ».

A votre tour ! dit le baron en s'adressant à Dick. Que voulez-vous, mon garçon ?

Je voudrais du travail ! répondit le jeune homme.

D'où venez-vous ?

De l'autre côté de la terre...

Bigre ! c'est loin ! fit le baron. Mais encore ?

Du Klondike, et très exactement de Black-Devil, qui dépend du district de Klondike City.

Un léger tressaillement parcourut le baron de Morsange d'un frisson froid.

Vraiment ? dit-il.

Vraiment oui, monsieur, répondit le jeune homme avec une tranquille assurance. Si vous en doutez, voici mon passeport :

Voilà ! dit Georges de Morsange. Il prit le papier timbré aux armes du Canada.

Copie par Gaston-Ch. Richard 1928. Traduction et reproduction interdites en tous pays.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

I (suite)

Aux filatures de Massy

Envoyez-les à l'atelier d'essais, Perrot.

Où, monsieur, dit Perrot, qui s'adressait aux jeunes gens ajouta : « Allez m'attendre dans la cour ».

A votre tour ! dit le baron en s'adressant à Dick. Que voulez-vous, mon garçon ?

Je voudrais du travail ! répondit le jeune homme.

D'où venez-vous ?

De l'autre côté de la terre...

Bigre ! c'est loin ! fit le baron. Mais encore ?

Du Klondike, et très exactement de Black-Devil, qui dépend du district de Klondike City.

Un léger tressaillement parcourut le baron de Morsange d'un frisson froid.

Vraiment ? dit-il.

Vraiment oui, monsieur, répondit le jeune homme avec une tranquille assurance. Si vous en doutez, voici mon passeport :

Voilà ! dit Georges de Morsange. Il prit le papier timbré aux armes du Canada.

Copie par Gaston-Ch. Richard 1928. Traduction et reproduction interdites en tous pays.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

I (suite)

Aux filatures de Massy

Envoyez-les à l'atelier d'essais, Perrot.

Où, monsieur, dit Perrot, qui s'adressait aux jeunes gens ajouta : « Allez m'attendre dans la cour ».

A votre tour ! dit le baron en s'adressant à Dick. Que voulez-vous, mon garçon ?

Je voudrais du travail ! répondit le jeune homme.

D'où venez-vous ?

De l'autre côté de la terre...

Bigre ! c'est loin ! fit le baron. Mais encore ?

Du Klondike, et très exactement de Black-Devil, qui dépend du district de Klondike City.

Un léger tressaillement parcourut le baron de Morsange d'un frisson froid.

Vraiment ? dit-il.

Vraiment oui, monsieur, répondit le jeune homme avec une tranquille assurance. Si vous en doutez, voici mon passeport :

Voilà ! dit Georges de Morsange. Il prit le papier timbré aux armes du Canada.

Copie par Gaston-Ch. Richard 1928. Traduction et reproduction interdites en tous pays.

LA MAIN DANS L'ENGRENAGE

I (suite)

Aux filatures de Massy

Envoyez-les à l'atelier d'essais, Perrot.

Où, monsieur, dit Perrot, qui s'adressait aux jeunes gens ajouta : « Allez m'attendre dans la cour ».

A votre tour ! dit le baron en s'adressant à Dick. Que voulez-vous, mon garçon ?

Je voudrais du travail ! répondit le jeune homme.

D'où venez-vous ?

De l'autre côté de la terre...

Bigre ! c'est loin ! fit le baron. Mais encore ?

Du Klondike, et très exactement de Black-Devil, qui dépend du district de Klondike City.

Un léger tressaillement parcourut le baron de Morsange d'un frisson froid.

Vraiment ? dit-il.

Vraiment oui, monsieur, répondit le jeune homme avec une tranquille assurance. Si vous en doutez, voici mon passeport :

Voilà ! dit Georges de Morsange. Il prit le papier timbré aux armes du Canada.

Copie par Gaston-Ch. Richard 1928. Traduction et reproduction interdites en tous pays.

CHASSE PAR SA FEMME, IL REVIENT POUR LA TUER PUIS SE LOGE UNE BALLE DANS LA TÊTE

M. Gibert, cinquante-trois ans, employé au chemin de fer de l'Etat à la gare Montparnasse, était veuf et père de deux enfants, la plus jeune, malade, âgée de quinze ans, et l'aînée, âgée de vingt-huit ans, mariée à M. Briet, concierge, 102, boulevard Voltaire, lorsqu'il fit la connaissance, il y a environ trois ans, d'une courtisane, Mme Adèle Zelgrad, quarante-huit ans, 16, rue La-Condamine.

Une vive sympathie ne tarda pas à naître entre le cheminot et la courtisane. Désireux de se créer un nouveau foyer, M. Gibert épousa son amie. Il vint s'installer avec elle à son domicile. Malheureusement, il ne devait pas tarder à constater que cette union ne répondait pas à ses espérances. Sa femme se montra violente et acariâtre, lui faisant mener, pendant deux ans, une vie insupportable.

Le drame

Il y a six mois, elle prit même la décision de chasser son mari du domicile conjugal. M. Gibert, désespéré, mais n'osant pas réagir, alla se réfugier au boulevard Voltaire, chez sa fille, qui l'accueillit.

Ce que se passa-t-il ensuite ? On ne le sait exactement. Toujours sûr, vers le 8 ou le 9 septembre, hier matin, vers 8 heures, 16, rue La-Condamine, monta au premier étage, où demeure sa femme, et sonna...

Mme Gibert vint ouvrir. Alors, sans mot dire, le malheureux, après avoir pris dans sa poche un revolver, tira trois coups de feu sur son épouse qui s'écroula, tuée net. Les trois projectiles l'avaient atteints au cerveau.

Puis, retournant son arme contre lui-même, le meurtrier se logea une balle dans la tête. La scène n'avait pas duré une minute.

Au bruit des détonations, le concierge, bientôt suivi des agents, arriva. On fit aussitôt transporter le blessé à l'hôpital Bichat, où son état fut jugé désespéré.

L'enquête

M. Jeannette, commissaire par intérim du quartier des Epinettes, et M. Ducher, secrétaire, avisés, se rendirent sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Dans les poches du meurtrier, le commissaire trouva plusieurs lettres dans lesquelles il annonçait son intention d'en finir avec la vie, sans toutefois expliquer le motif qui le poussait à cette détermination.

Au cours de son enquête, le magistrat entendit quelques personnes qui déclaraient sur le compte de M. Gibert les meilleures renseignements.

Mme Briet, fille du meurtrier, mandée sur les lieux, déclara au commissaire que, depuis quelque temps déjà, par suite de malheurs conjugaux, son père était devenu sombre et que son caractère s'était aigri.

Nous avions reçu congé du propriétaire. Nous devions, mon père, mon mari et moi, quitter ces jours-ci notre logis. A l'idée que nous serions sans abri, mon père avait eu l'idée désespérée, il lui quitta brusquement alors notre logis le matin, et nous ne le revîmes plus.

Craignant de voir souffrir les siens, M. Gibert aurait ainsi décidé de se suicider, tuant auparavant sa femme, qu'il rendait responsable de ses malheurs.

Mgr Lavelle, vicaire général de Meaux, meurt subitement

Mgr Auguste Lavelle, prêtre de l'Oratoire, protobibliothécaire, vicaire général de Mgr Galland, évêque de Meaux, est décédé subitement à son domicile de la rue Saint-Maur, lundi soir, à 7 heures, à l'âge de soixante-deux ans. Il avait assisté, dans l'après-midi, à l'assemblée générale de l'œuvre des vocations sacerdotales, où il avait présenté un rapport remarquable, qui avait profondément ému l'auditoire. Rien ne faisait prévoir sa fin prochaine.

Les obsèques du défunt auront lieu demain, mardi, à 10 h. 30, dans la basilique-cathédrale, et l'inhumation se fera au Val-Saint-Père (Manche).

Mgr Lavelle était un écrivain de talent, plusieurs fois lauréat de l'Académie française. Il avait publié environ vingt volumes, parmi lesquels les biographies de M. de Chateaubriand, du cardinal de Richelieu, de Jean de Lamennais, de Malgrange de Montfort, de Mme Carré de Maignon, de saint Thérèse de l'Enfant-Jésus, etc., toutes œuvres qui ont obtenu l'adhésion du grand public et des lettrés. Il était officier de l'instruction publique. Le gouvernement belge lui avait conféré la croix d'officier de l'Ordre de Léopold, en reconnaissance de son dévouement en faveur des réfugiés belges.

Mgr Lavelle a un frère, le R. P. Lavelle, de la Compagnie de Jésus, qui est aussi un érudit.

UN QUINQUAENAIRE DISPARAIT

Le 21 septembre, M. Kryznowski-Lacroix, âgé de cinquante et un ans, demeurant 7, rue de Soissons, à Antony, accompagnait sa femme, Mme Lacroix, à la messe, où elle allait livrer du travail.

A l'absence de celle-ci, on ne dut que quelques minutes. Quand elle revint, son mari était mort. On trouva, dans sa poche, une lettre adressée à son père, où il était dit que le défunt avait été tué par un coup de feu.

M. Kryznowski-Lacroix est un grand industriel, ancien directeur de l'usine de Soissons, et a été plusieurs fois député de la Seine. Il avait sur lui une somme de 4 francs.

« Dominion of Canada » et lut à mi-voix

Richard-Harry Dawson

Né à Rapine-Creek le 7 février 1900

Fils de John Dawson et de Mary Mackersmith.

Il eut un surnom, repêcha le passeport, et le rendit à Dick.

Donc, vous avez vingt-trois ans, dit-il. Vous êtes, je crois, très robuste. Avez-vous travaillé déjà dans des filatures, des usines, ou des imprimeries ?

Non, monsieur... Jamais, répondit franchement Dick.

Alors... à quel puis-je vous employer ? On ne commença pas un apprentissage à votre âge.

Vous avez déjà des manœuvres, des colporteurs, des portefaix dans l'usine ? fit Dick avec placidité. Je sais conduire une auto ou un attelage. Je puis être chauffeur ou soutier... bûcheron, au besoin.

Trente-cinq métiers font trente-cinq métiers, promit Perrot avec une nuance de pitié.

Je prospectais les terres d'or, avec mon père.

Vous n'y avez pas fait fortune... hein ? Et ce chien ?

C'était le chef conducteur de mon traineau. Il m'a sauvé la vie par deux fois. C'est un serviteur fidèle et un ami sûr. Et c'est pourquoi je n'ai pas en ce moment le courage de le vendre, répondit le jeune homme.

Dick achevait à peine de parler qu'une jeune fille d'une vingtaine d'années entra, comme un tourbillon de clarté et de bleueries, dans la pièce petite et grise où se tenaient les trois hommes.

Le drame du Cheval Blanc, à Anet, évoqué devant les assises d'Eure-et-Loir

La belle-mère, la femme et l'amant voulaient tuer le mari

Demain jeudi et vendredi, devant la cour d'assises d'Eure-et-Loir, que préside le conseiller Guérin, sera évoquée la tentative d'assassinat sur la victime, dans la matinée du dimanche 13 mai, M. Pierre Pelletier, vingt-huit ans, tenancier de l'hôtel du Cheval Blanc, à Anet.

Ce crime, qui causa dans toute la région une grosse émotion, a été commis dans des circonstances dramatiques. Depuis longtemps déjà un pensionnaire de l'hôtel, Maurice Ferté, vingt et un ans, graveur, entretenait des relations avec Mme Madeleine Pelletier, de quatre ans plus âgée que lui. Ces relations, au début, de la jeune femme, Mme Marie Gautier, la mère de Maurice, les connaissaient. Tout d'abord, elle ne fit rien pour les faire cesser, puis, ne cachant plus ses sentiments hostiles à l'endroit de son gendre, elle alla jusqu'à les encourager.

Elle souhaitait l'union des deux amoureux, mais la cupidité lui faisait craindre les conséquences d'un divorce, ou, plus exactement, l'une des conséquences : la vente de l'hôtel.

Nous voulons pas perdre les 25.000 francs qu'il avait mis dans l'affaire, elle chercha une autre solution. Un véritable conseil de famille eut lieu certain jour. Y prirent part, l'hôtelier, sa mère et son ami. Une première décision fut prise. Le mari était gênant, il fallait le faire disparaître.

Succèsivement on envisagea la noyade, qui laisserait croire à un accident, et la pendaison, qui ferait croire à un suicide. Mais l'un et l'autre moyen semblaient trop aléatoires, on préféra le revolver. Ferté fut chargé d'exécuter la sentence.

Il sembla bien qu'il voulait tout d'abord se réjouir, mais sa future belle-mère aurait insisté et triomphé de ses scrupules. Le dimanche 13 mai, l'hôtelier travaillait dans l'arrière-boutique, lorsque Ferté entra dans la pièce et prit un revolver dans sa poche et tira.

Atteint au visage, dans la région de l'œil droit (il a d'ailleurs perdu cet œil), M. Pelletier étendit les bras en avant, faisant ainsi le geste instinctif de se protéger. Il reçut alors une seconde balle qui lui traversa la nuque.

Le meurtrier avait continué à presser la gâchette, mais son arme s'était enrayée. Il ne chercha pas à fuir et n'opposa aucune résistance aux gendarmes qui se présentèrent. Le jury d'Eure-et-Loir déclara Ferté coupable du sort de Ferté, de Mme Pelletier et de la mère de celle-ci.

Un commissionnaire en fruits «truquait» sur les emballages

A la suite de constatations faites par M. Monsarrat, commissaire spécial des Halles, il a été démontré qu'un commissionnaire en fruits avait trompé certains acheteurs sur la quantité de la marchandise vendue, en évaluant inexactement les emballages. Il comptait, forcément, sur le poids brut, alors qu'il devait se baser sur le poids net, ce qui lui permettait de réaliser une différence de 10 à 15 %.

Le délit de tromperie, prévu et puni par la loi du 1^{er} août 1905, a été relevé contre ce commissionnaire et le dossier de l'affaire a été transmis au parquet.

LE CONGRÈS D'HYGIÈNE

Hier matin, dans le grand amphithéâtre de l'Institut Pasteur, en présence de M. Loucheur et sous la présidence de M. Brissac, président de la Société de médecine publique et de sciences sanitaires, s'est ouvert le XV^e congrès d'hygiène.

Après une allocution de M. Brissac, M. Loucheur a prononcé l'inséret qu'il porte aux questions d'hygiène.

On entendit ensuite M. Henri Saller, ancien président du conseil général de la Seine, qui prononça un rapport sur la question des loissements, puis M. Doumer, directeur de l'extension de Paris à la préfecture de la Seine, qui donna communication de son rapport sur le plan de l'extension des villes.

Des communications importantes furent également faites par les docteurs Marie Lattau, Hozemann, Morsange, Pissot, directeur du bureau d'hygiène de Versailles; Dujarric de la Rivière, de l'Institut Pasteur, qui traita de la question des nuisances; et de nombreuses autres, par MM. Mondou et Descoignes.

La réouverture des cours professionnels du syndicat de l'épicerie française

Le syndicat de l'épicerie française et de l'alimentation générale a prononcé hier soir, au hôtel de la rue du Renard, la réouverture des cours professionnels pour l'année 1928-1929. Le directeur du syndicat, M. Hémier, président du syndicat, a prononcé un discours où il a exposé les buts du syndicat et les avantages de la réouverture des cours.

LES « MARIE-LOUISE »

La Fédération de scoutisme, fondée en souvenir de la jeunesse française, a pour but de développer l'esprit de camaraderie, l'initiative, l'endurance physique et morale, et tous les sentiments de respect, d'honneur et d'amour de la patrie.

Le programme de la fédération, qui vient d'être élaboré pour la saison 1928-1929, prévoit des excursions, des camps, des vers, jeux scouts, réunions hebdomadaires au club.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser au secrétaire général des « Marie-Louise », 14, rue de Berny, Paris (VIII^e).

INFORMATIONS POLITIQUES

Les ministres se réuniront en conseil à l'Elysée demain jeudi.

Grand-père, on vous cherche partout au château...

Pourquoi, mon beau trésor ? dit le vieillard en adonnant son regard à Dick.

Mais pour quoi ? demanda le baron qui souriait à sa petite-fille.

Il manque un homme à la chaufferie des tentures, avança Perrot. Dame ! ce n'est pas bien brillant, mais, d'après ce que j'ai vu, ça ira.

Un homme à la chaufferie ? dit le vieillard. Tu n'aurais pas chassé un four, toi ? dit-il brusquement à Dick.

Où ! répondit franchement le jeune homme. Est-ce que je pourrais garder mon vieux Black-Devil avec moi ? dit Perrot, qui ne mordait personne...

UN JEUNE AMERICAIN DEPOUILLE PAR DEUX COMPATRIOTES

L'escroquerie aux œuvres de charité

M. Richard P. Lang, jeune et riche étudiant américain, âgé de vingt-trois ans, venant de Chicago, était arrivé à Paris ces jours derniers et était descendu dans un palace voisin de l'Étoile. Bientôt il fit la connaissance, dans le hall de l'hôtel où il demeurait, d'un compatriote, John Cameron, avec lequel il ne tarda pas à sympathiser.

Les deux nouveaux amis se rencontrèrent chaque jour dans un bar de l'avenue des Champs-Élysées, où ils se livraient avec un autre Américain nommé Michael O. Babby.

Ce dernier leur déclara qu'il avait fait un héritage fort important et qu'il était venu en France dans l'intention de distribuer des fonds aux œuvres de bienfaisance. Bientôt il invita M. Cameron et M. Lang à rejoindre leur obéie à la sieste.

A quelques jours de là, se rencontrant de nouveau avec ses amis au bar, M. Lang apporta une somme de 8.000 dollars destinée à soulager les pauvres.

A un moment donné, le jeune étudiant, laissant ses deux amis, s'absenta quelques minutes pour se rendre au lavabo. Lorsqu'il fut revenu, M. Cameron, levant son verre, porta un toast à la santé de ses amis, Gaudin, l'Américain, et M. Lang lui aussi d'un trait le verre de wisky qu'il avait devant lui.

Quelques instants plus tard, le jeune homme s'endormit profondément. Les deux adroits complices, qui avaient profité de l'absence de M. Lang pour verser dans son verre un narcotique, s'emparèrent discrètement des 8.000 dollars destinés aux pauvres, et par la même occasion, de 500 autres dollars qui se trouvaient dans le portefeuille de M. Lang, et disparurent.

Le jeune Américain se rendit au commissariat du Roule pour y déposer une plainte contre ses indolents compatriotes, dont il a pu fournir un signalement précis.

Deux Italiens et un Brésilien qui escroquaient des émigrants sont arrêtés

Les inspecteurs Vannier et Polier du service des renseignements généraux de la préfecture de police, ont arrêté trois étrangers qui escroquaient des Italiens en leur promettant de faciliter leur émigration en Amérique.

Ces trois étrangers se nomment : Dante Ferraro, né le 8 août 1894, à Santos (Brésil), commerçant, domicilié, 20, rue Babeuf, à Villejuif (Seine); Salvatore Polletti, né à Naples, le 29 septembre 1893, commerçant, demeurant 18, avenue de Paris, à Villejuif (Seine); et un Brésilien, né le 21 février 1894, à Naples, marchand ambulancier, logeant 12, passage Raguinot, à Paris.

Ces individus demandaient à chacun des émigrants une somme d'environ 10.000 francs pour leur faire obtenir tous les papiers d'identité nécessaires.

Mais comme ces papiers tardaient à venir, on conseillait aux émigrants de ne pas trop différer leur départ et on les faisait embarquer à Anvers, à fond de cale. A leur arrivée en Amérique, les autorités refusaient leur débarquement et ils étaient renvoyés sur la Belgique.

Plusieurs victimes de ce trafic ayant porté plainte, le service des renseignements généraux a procédé à l'arrestation des trois escrocs, qui sont maintenant au dépôt.

DES S'ALLOUANT À RÉDACTION

Le comité de l'Association des secrétaires de rédaction a voté l'ordre du jour suivant :

Prenant texte des extraits d'un jugement de la cour de cassation du 1^{er} août 1928, l'Association des secrétaires de rédaction des journaux et revues français, a décidé de prendre dans une affaire qui avait été jugée, elle veut le croire à l'esprit sinon à la lettre du jugement en question, que le secrétaire de rédaction n'est pas un journaliste.

M. Chiappe étudie des modèles de canots de sauvetage

M. Chiappe, préfet de police, accompagné du lieutenant-colonel Ponderoux, des sapeurs-pompiers, et de M. Guichard, directeur de la police municipale, s'est rendu ce matin dans une piroquette du quartier de la Gare, où il a examiné divers modèles de canots de sauvetage qui seront à répartir dans les voitures de secours pour assurer le sauvetage des gens en danger de se noyer.

Une expérience plus complète se fera dans quelques jours.

L'ÉTRANGLEUR JUNKA KURÉS

Le bureau de presse yougoslave à Paris communique :

La nommée Junka Kurés, dernièrement condamnée à mort, n'est pas serbe, comme certains journaux l'ont prétendu d'une façon erronée. Elle est sujette de la République de Serbie (Slovénie) et est de race hongroise.

Vous ne m'avez pas froissé, mais moi-même, murmura-t-il avec un soudain embarras.

Alors, Perrot, que pourrais-tu faire de ce travail ? demanda le baron qui souriait à sa petite-fille.

Il manque un homme à la chaufferie des tentures, avança Perrot. Dame ! ce n'est pas bien brillant, mais, d'après ce que j'ai vu, ça ira.

Un homme à la chaufferie ? dit le vieillard. Tu n'aurais pas chassé un four, toi ? dit-il brusquement à Dick.

Où ! répondit franchement le jeune homme. Est-ce que je pourrais garder mon vieux Black-Devil avec moi ? dit Perrot, qui ne mordait personne...

Il ne mordra personne, j'en réponds, dit Dick. Il vous dévorait vivant si je le lui ordonnais, mais, de nature, il est doux comme une biche.

La magnifique bête ! murmura Geneviève. De quelle race est-il, monsieur ?

C'est un « lahini » d'Alaska, un chien de traîneau né dans la nuit du cercle polaire. Je l'ai ramené, mais je l'ai perdu quand j'avais six mois.

DERNIERE HEURE

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX DU Petit Parisien ET DU Times

LE VOYAGE DU "COMTE-ZEPPELIN" RACONTÉ PAR UN DES PASSAGERS

« Jamais, dit-il, m'offrirait-on un million de dollars, je ne recommencerais l'expérience. »

New-York, 16 oct. (dép. Petit Parisien). — Jamais plus, m'offrirait-on un million de dollars, je ne recommencerais l'expérience, dit-il, m'offrirait-on un million de dollars, je ne recommencerais l'expérience.

C'est en ces termes énergiques que M. Frederick Gisselman, sujet américain résidant à Lucerne en Suisse, qui s'était embarqué comme passager à bord du Comte-Zeppelin, résume ses impressions de voyage.

A son débarquement à Lakehurst, la nuit dernière, M. Gisselman était épuisé de fatigue et de soif. Il n'avait rien de plus pressé que de se rafraîchir de l'eau.

Son premier réflexe, que nous n'avions pas vu à notre bord depuis le début du voyage. Dès le premier jour, la provision d'eau minérale que nous avions à bord fut épuisée. Le jour suivant, nous nous rendîmes au bord de l'eau fraîche avec motivation, voire avec parcimonie, et à partir de samedi, plus une petite bouteille de lait, nous fûmes réduits à boire l'eau de toilette que contenait encore les réservoirs de douche.

Hélas, le lundi, nous n'avions même plus cette dernière ressource !

Une traversée qui commence agréablement...

M. Gisselman nous fait alors le récit de la traversée.

— Au-dessus de l'Allemagne, de la France et de la Méditerranée, le voyage fut particulièrement agréable. Il faisait un temps idéal, beau et, par moment, des effluves éphémères montaient jusqu'à nous.

« Mais tout changea lorsque nous fûmes au-dessus de l'Atlantique. Alors que, au départ, nous étions pleins d'entrain, nous fûmes assaillis par les épidémies, les diarrhées, les douleurs des intestins. Un moment où les choses nous apparurent sous un jour beaucoup moins réjouissant.

« Et qui se continue et s'achève mal

« Tenez, lorsque nous nous trouvâmes dans les parages des Bermudes, nous fûmes surpris par un ouragan et la bourrasque déchaîna presque les trois quarts du plan et du pont. Le zeppelin piqua du nez, et nous crûmes qu'il allait tomber à la mer. Nous étions tous attachés pour le déjeuner. Brusquement, le timonier redressa le dirigeable, si bien que les assiettes et leur contenu, les chaises et leurs occupants, furent projetés sur le parquet de la cabine dans un état de confusion indescriptible.

« Nous nous relevâmes plus ou moins meurtris, et en proie à une angoisse que vous comprendrez aisément. Pour dire vrai, nous ne fûmes pleinement rassurés que lorsque nous arrivâmes en vue des côtes américaines. Avouez que nous avions bien raison d'être inquiets. On avait bien essayé de réparer l'aller du stabilisateur mais, peu après, un coup de vent en avait non seulement déchiré l'enveloppe mais l'avait cette fois emporté entièrement.

« Le zeppelin, toujours ballotté par des vents furieux n'avancait qu'à une vitesse très réduite et, de temps en temps, s'approchait dangereusement de l'eau. Nous étions épuisés, nous étions fatigués, mais, nous manquions totalement de confort.

« Au cours de mes voyages, j'ai été pris dans deux naufrages de navire, mais jamais je n'ai été aussi brutalement secoué. Vous pouvez donc imaginer avec quelle joie j'ai reçu mon pays natal et le « plancher des vaches » !

Il ne traversera l'Atlantique qu'en bateau

Malgré cette joie et la douce émotion que lui ont procurées les réceptions organisées à Lakehurst, M. Gisselman ne peut s'empêcher de constater que l'heureux achèvement du voyage du Zeppelin ne le satisfait pas entièrement.

Désormais, en tout cas, il est bien résolu à ne passer l'Atlantique qu'en bateau, car, à son avis, qui est du reste celui de la plupart des autres passagers, les voyages en dirigeable sont encore trop dangereux, trop incertains, trop dépourvus de sécurité et de confort. Les cabines sont étroites, on ne peut se nourrir que de mets de conserve, la boisson est insuffisante.

Et, conclut M. Gisselman, cela me rappelle que je n'ai pas pris de bain depuis cinq jours.

(Copyright North American Newspapers Alliance et Petit Parisien.)

LES FÉLICITATIONS

DU MINISTRE BRITANNIQUE DE L'AIR

Londres, 16 octobre (dép. Petit P.). — Sir Samuel Hoare, ministre britannique de l'Air, a adressé le télégramme suivant au gouvernement allemand :

« Le conseil de l'Air vous offre ses cordiales félicitations à l'occasion de l'heureux achèvement du remarquable voyage du Comte-Zeppelin.

La catastrophe

de l'« Ondine »

UN EXPOSÉ

DE M. GEORGES LEYGUES

SUR LA PERTE DU SOUS-MARIN

M. Georges Leygues a communiqué hier, au conseil des ministres, les renseignements sur l'accident de navigation qui a entraîné la perte de l'« Ondine » et sur le dévouement du capitaine de son équipage. Il a fait connaître les mesures qui ont été prises pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe et pour sauvegarder les intérêts français.

L'enquête officielle sera conduite à Rotterdam, conformément au droit international, par le conseil de Grèce. Un expert naval hollandais sera désigné par l'inspecteur général de la navigation de Hollande.

De nombreux témoignages ont été déjà recueillis. Le gouvernement a chargé le ministre de la Marine de transmettre aux familles des victimes l'expression de ses sentiments de douloureuse sympathie.

L'« EDGAR-QUINET » REND LES HONNEURS

AUX DISPARUS

Le croiseur Edgar-Quinet a rendu les honneurs funèbres au sous-marin Ondine lundi, à 9 heures.

Les officiers, le corps de débarquement en armes et l'équipage étaient rassemblés sur le pont. Après les salves de mousqueterie tirées par le corps de débarquement, l'Edgar-Quinet a salué de vingt et un coups de canon le pavillon et l'équipage disparu.

L'après-midi, à l'issue d'une séance ministérielle, le ministre de la Marine a adressé aux familles des victimes lettres de créance.

Le gouvernement belge a reconnu le nouveau régime albanais.

Une grande figure de la finance américaine qui disparaît : M. Benjamin Strong

Avec M. Benjamin Strong, gouverneur de la Federal Reserve Bank, qui est mort hier à New-York, c'est une grande figure de la finance américaine qui disparaît prématurément.

Le 19 mai 1926, une octogénaire, presque une nonagénaire, Mme Marchesseau de Malherbe, dans l'une des deux maisons particulières qu'elle possédait à la Rochelle, rue des Fagots, dix jours plus tôt, la vieille dame avait été frappée de congestion, comme elle se préparait à se rendre à la cathédrale.

Le lendemain, le 20 mai, elle était décédée. Ses brillantes qualités et sa vaste intelligence lui valurent une carrière rapide. Il devint président de la Bankers Trust Company et, au lendemain de la création de la Federal Reserve Bank de New-York, fut nommé gouverneur de cet établissement. La Federal Reserve Bank, on le sait, est la banque nationale des Etats-Unis et a pour mission de coordonner les douze banques fédérales installées dans les douze principales villes de l'Union, et qui détiennent 44 000 millions de dollars.

Les bouleversements financiers qui accompagnèrent et suivirent la Grande Guerre le mirent au premier plan parmi les financiers attachés à remédier à cette crise mondiale. Il vint, à diverses reprises, dans les pays d'Europe, pour conférer avec les établissements financiers de ces pays. En 1925, notamment, il alla l'Angleterre à stabiliser la livre, et c'est à son influence que la Pologne dut l'heureuse stabilisation du zloty.

La France n'eut pas à recourir à lui pour la stabilisation récente du franc. Mais lorsque notre institut d'émission vint compléter son encas, afin d'assainir la situation financière, M. Strong s'entendit avec les pays d'Europe pour faciliter nos achats d'or en Amérique. Lors de sa mission aux Etats-Unis, l'an dernier, M. Moreau, gouverneur de la Banque de France, trouva auprès de lui l'accueil le plus cordial et le plus efficace appui. M. Strong avait d'ailleurs témoigné depuis longtemps ses sympathies pour la France, et l'amitié dont il fit preuve à notre égard lui avait valu, en 1919, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Strong avait, aux Etats-Unis et dans le monde entier, une situation de premier plan. L'université de Princeton lui avait décerné le titre de docteur. Il était, en outre, membre de l'Association des Political Sciences, de l'Association des commerçants, des chambres de commerce de New-York et de Paris, de la Société japonaise et du comité Franco-Américain.

M. Gaudet de Lestard, président du conseil d'administration de la Federal Reserve Bank de New-York, a été nommé gouverneur provisoire de cette banque, en remplacement de M. Benjamin Strong.

Des incidents regrettables à l'atterrissage

Le correspondant allemand à Lakehurst télégraphie que l'atterrissage a donné lieu à des incidents regrettables. La police américaine, absolument débordée, a huppé les passagers qui ont été traités à peu près comme des fraudeurs d'alcool et conduits brutalement au bureau du douane.

Le ministre prussien de l'Intérieur Grzeskinski, qui se trouvait parmi les passagers, dut déclarer que, si on le traitait de cette façon, il ne prendrait part à aucune réception officielle.

Le conseil d'Allemagne à New-York, M. von Newinski, présent à l'atterrissage, reçut d'un policier un coup de poing dans la figure.

Les films pris en cours de route par la U.F.A. furent saisis, versés dans l'ordonnance sur la défense des côtes américaines. Le dessinateur hongrois Malekoff, qui effectuait la traversée pour le compte de journaux allemands, ainsi que d'autres collègues de la presse se plaignent d'avoir été reçus non à « bras ouverts », mais à « bras raccourcis ».

Le docteur Bekener, dans de courtes déclarations à la presse, avait voulu faire allusion à des incidents, le chargé d'affaires d'Allemagne, docteur Kiep, intervint pour que la conversation revint sur la question de la traversée seulement.

Le « payant » jure qu'on ne l'y reprendra plus

Enfin, l'Américain « payant », qui, le premier, prit à Friedrichshafen un ticket de trois mille dollars, M. Reiner, se plaint d'avoir été traité comme un « payant ». Il ne reprendra plus le voyage, car les cabines sont tantôt gelées, tantôt brûlantes, et il est interdit de fumer et d'ouvrir les fenêtres.

En outre les provisions de bouche et surtout les liquides ont été mal conservés. On ne parlait même au moment de boire de l'eau de pluie. Enfin, samedi et dimanche personne ne savait ce que l'on allait devenir, si l'on allait atterrir en Floride ou si l'on serait recueilli par un torpilleur en pleine mer.

M. Reiner trouve qu'il n'a pas eu pour son argent et il se promet de rester dorénavant fidèle aux « bateaux qui vont sur l'eau » et sur lesquels il a effectué déjà, dit-il, cent soixante traversées confortables et sans incident.

LE « COMTE-ZEPPELIN » EST PRIS EN LOCATION PAR LES ANGLAIS

Lakehurst, 16 octobre (dép. Havas). — Le colonel Herrera, du ministère de la Navigation espagnole, qui était passé à bord du Comte-Zeppelin, déclare que des capitalistes espagnols se sont assurés, par un bail de deux ans, la location du dirigeable, avec option d'achat à la fin de cette période.

Le procureur, au procès de Lucques, requiert la peine de mort contre les assassins des deux fascistes

Rome, 16 octobre (dép. Petit Parisien). — Le tribunal spécial qui siège à Lucques pour juger les communistes Della Magliora et Spadoni, auteurs du meurtre des fascistes Moschini et Bonamini, a entendu aujourd'hui les conclusions du procureur général. Celui-ci a requis la peine de mort contre les deux coupables.

Le tribunal a adopté le point de vue du ministre public. Della Magliora et Spadoni devront être fusillés.

Il est à remarquer que, pour la première fois, la peine de mort est demandée depuis son institution par la loi pour la sécurité de l'Etat.

L'adhésion de Moscou au pacte Kellogg acceptée par les puissances signataires

Moscou, 16 octobre (dép. Havas). — L'ambassadeur de France a remis à M. Litvinov deux exemplaires du pacte Kellogg en langues anglaise et française, portant la signature autographe de M. Kellogg. M. Herbetz a déclaré que la remise de ces copies constitue la notification que l'acte d'adhésion de l'Union soviétique est accepté.

L'engagement du gouvernement des Etats-Unis prévu par le paragraphe 3 du pacte est ainsi accompli.

Les tribunaux américains auraient-ils tendance à s'adoucir au sujet de la prohibition ?

San Francisco, 16 octobre (dép. Havas). — La cour d'appel fédérale a cassé le jugement rendu récemment contre le capitaine d'un navire porteur de spiritueux ; elle a estimé que la présence dans les eaux territoriales ne constituait pas une infraction aux lois de la prohibition, dès l'instant que le navire ne cherchait pas à débarquer des boissons alcoolisées.

HELENE CHALMIN ET M^{me} ESPAGNE répondent devant le jury des vols commis chez M^{me} Marchesseau de Malherbe

Saintes, 16 oct. (de notre envoyé spécial). — Le 19 mai 1926, une octogénaire, presque une nonagénaire, Mme Marchesseau de Malherbe, dans l'une des deux maisons particulières qu'elle possédait à la Rochelle, rue des Fagots, dix jours plus tôt, la vieille dame avait été frappée de congestion, comme elle se préparait à se rendre à la cathédrale.

Le lendemain, le 20 mai, elle était décédée. Ses brillantes qualités et sa vaste intelligence lui valurent une carrière rapide. Il devint président de la Bankers Trust Company et, au lendemain de la création de la Federal Reserve Bank de New-York, fut nommé gouverneur de cet établissement. La Federal Reserve Bank, on le sait, est la banque nationale des Etats-Unis et a pour mission de coordonner les douze banques fédérales installées dans les douze principales villes de l'Union, et qui détiennent 44 000 millions de dollars.

Les bouleversements financiers qui accompagnèrent et suivirent la Grande Guerre le mirent au premier plan parmi les financiers attachés à remédier à cette crise mondiale. Il vint, à diverses reprises, dans les pays d'Europe, pour conférer avec les établissements financiers de ces pays. En 1925, notamment, il alla l'Angleterre à stabiliser la livre, et c'est à son influence que la Pologne dut l'heureuse stabilisation du zloty.

La France n'eut pas à recourir à lui pour la stabilisation récente du franc. Mais lorsque notre institut d'émission vint compléter son encas, afin d'assainir la situation financière, M. Strong s'entendit avec les pays d'Europe pour faciliter nos achats d'or en Amérique. Lors de sa mission aux Etats-Unis, l'an dernier, M. Moreau, gouverneur de la Banque de France, trouva auprès de lui l'accueil le plus cordial et le plus efficace appui. M. Strong avait d'ailleurs témoigné depuis longtemps ses sympathies pour la France, et l'amitié dont il fit preuve à notre égard lui avait valu, en 1919, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Strong avait, aux Etats-Unis et dans le monde entier, une situation de premier plan. L'université de Princeton lui avait décerné le titre de docteur. Il était, en outre, membre de l'Association des Political Sciences, de l'Association des commerçants, des chambres de commerce de New-York et de Paris, de la Société japonaise et du comité Franco-Américain.

M. Gaudet de Lestard, président du conseil d'administration de la Federal Reserve Bank de New-York, a été nommé gouverneur provisoire de cette banque, en remplacement de M. Benjamin Strong.

Des incidents regrettables à l'atterrissage

Le correspondant allemand à Lakehurst télégraphie que l'atterrissage a donné lieu à des incidents regrettables. La police américaine, absolument débordée, a huppé les passagers qui ont été traités à peu près comme des fraudeurs d'alcool et conduits brutalement au bureau du douane.

Le ministre prussien de l'Intérieur Grzeskinski, qui se trouvait parmi les passagers, dut déclarer que, si on le traitait de cette façon, il ne prendrait part à aucune réception officielle.

Le conseil d'Allemagne à New-York, M. von Newinski, présent à l'atterrissage, reçut d'un policier un coup de poing dans la figure.

Les films pris en cours de route par la U.F.A. furent saisis, versés dans l'ordonnance sur la défense des côtes américaines. Le dessinateur hongrois Malekoff, qui effectuait la traversée pour le compte de journaux allemands, ainsi que d'autres collègues de la presse se plaignent d'avoir été reçus non à « bras ouverts », mais à « bras raccourcis ».

Le docteur Bekener, dans de courtes déclarations à la presse, avait voulu faire allusion à des incidents, le chargé d'affaires d'Allemagne, docteur Kiep, intervint pour que la conversation revint sur la question de la traversée seulement.

Le « payant » jure qu'on ne l'y reprendra plus

Enfin, l'Américain « payant », qui, le premier, prit à Friedrichshafen un ticket de trois mille dollars, M. Reiner, se plaint d'avoir été traité comme un « payant ».

Il ne reprendra plus le voyage, car les cabines sont tantôt gelées, tantôt brûlantes, et il est interdit de fumer et d'ouvrir les fenêtres.

En outre les provisions de bouche et surtout les liquides ont été mal conservés. On ne parlait même au moment de boire de l'eau de pluie. Enfin, samedi et dimanche personne ne savait ce que l'on allait devenir, si l'on allait atterrir en Floride ou si l'on serait recueilli par un torpilleur en pleine mer.

M. Reiner trouve qu'il n'a pas eu pour son argent et il se promet de rester dorénavant fidèle aux « bateaux qui vont sur l'eau » et sur lesquels il a effectué déjà, dit-il, cent soixante traversées confortables et sans incident.

LE « COMTE-ZEPPELIN » EST PRIS EN LOCATION PAR LES ANGLAIS

Lakehurst, 16 octobre (dép. Havas). — Le colonel Herrera, du ministère de la Navigation espagnole, qui était passé à bord du Comte-Zeppelin, déclare que des capitalistes espagnols se sont assurés, par un bail de deux ans, la location du dirigeable, avec option d'achat à la fin de cette période.

Le procureur, au procès de Lucques, requiert la peine de mort contre les assassins des deux fascistes

Rome, 16 octobre (dép. Petit Parisien). — Le tribunal spécial qui siège à Lucques pour juger les communistes Della Magliora et Spadoni, auteurs du meurtre des fascistes Moschini et Bonamini, a entendu aujourd'hui les conclusions du procureur général. Celui-ci a requis la peine de mort contre les deux coupables.

Le tribunal a adopté le point de vue du ministre public. Della Magliora et Spadoni devront être fusillés.

Il est à remarquer que, pour la première fois, la peine de mort est demandée depuis son institution par la loi pour la sécurité de l'Etat.

L'adhésion de Moscou au pacte Kellogg acceptée par les puissances signataires

Moscou, 16 octobre (dép. Havas). — L'ambassadeur de France a remis à M. Litvinov deux exemplaires du pacte Kellogg en langues anglaise et française, portant la signature autographe de M. Kellogg. M. Herbetz a déclaré que la remise de ces copies constitue la notification que l'acte d'adhésion de l'Union soviétique est accepté.

L'engagement du gouvernement des Etats-Unis prévu par le paragraphe 3 du pacte est ainsi accompli.

Les tribunaux américains auraient-ils tendance à s'adoucir au sujet de la prohibition ?

San Francisco, 16 octobre (dép. Havas). — La cour d'appel fédérale a cassé le jugement rendu récemment contre le capitaine d'un navire porteur de spiritueux ; elle a estimé que la présence dans les eaux territoriales ne constituait pas une infraction aux lois de la prohibition, dès l'instant que le navire ne cherchait pas à débarquer des boissons alcoolisées.

UN ENFANT S'ÉTRANGLE ACCIDENTELLEMENT DANS UN HÔPITAL DE BERCK

Boulogne-sur-Mer, 16 oct. (dép. P. Paris). — Le parquet de Boulogne a été avisé de la mort accidentelle d'un jeune pensionnaire de l'hôpital maritime de Berck. L'hôpital comporte, à côté du dortoir, une salle de sieste, dans laquelle les enfants sont assis de dix à quinze centimètres. Pour les distraire au repos absolu, pendant la sieste, les enfants sont attachés avec des sangles. En voulant se remuer, le petit Antoine Véra, âgé de deux ans et demi, est tombé entre deux des sangles et s'est étranglé par sa sangle avant que la surveillante, une personne de quarante-cinq ans, n'ait pu intervenir. Une instruction est ouverte.

SEINE-ET-OISE

A Versailles, un camion blesse grièvement une jeune fille

Une ouvrière brocheuse, Mlle René André, âgée de dix-huit ans, demeurant rue de Verdun, à Versailles, a été renversée, à l'angle du boulevard de la République et de l'avenue de Picardie, par un camion automobile conduit par le chauffeur Robert Jelloubré, habitant à Pantin, rue Bernierie.

Mlle André, atteinte d'une fracture du crâne, a été transportée dans un état désespéré à l'hôpital de Versailles.

L'auteur de l'accident a été mis à la disposition de la justice.

ARGENTUIL. — Pendant l'absence de sa femme, M. Louis Anard, cinquante-huit ans, dessinateur, 95, cité de la Lorraine-Diehl, s'est tranché la gorge d'un coup de couteau et est mort peu après. Le désespéré était atteint d'amaigrissement cérébral.

BRETAGNE. — Un octogénaire, M. Laurent Richard, habitant à Saint-James, a été accidentellement dans un bassin et s'est noyé.

DOUAI-SAINTE-HONORINE. — Devenu neurasthénique à la suite d'une maladie, un journalier, M. Armand Pourou, cinquante ans, demeurant rue des Lombrès, 5, a mis fin, ses jours en se tirant une balle de carabine dans la gorge.

EPINAL-SOUS-SENAI. — Comme M. Germain Baresse, âgé de quatre-vingt-cinq ans, habitant à la Ville-Sainte-Hélène, atteint de troubles nerveux, s'était endormi le visage tourné vers la cheminée, il a été trouvé mort, étouffé et étouffé.

LEZ-VAL-LE-VILLE. — Une barbare ayant été dans un débit de la rue de la République, a tiré un coup de revolver sur le propriétaire, M. Antoine Goller, vingt-sept ans, demeurant à Nanterre, 155, rue des Suisses, et plusieurs autres consommateurs. L'un de ceux-ci, M. Henri Lefort, quarante-sept ans, fut grièvement blessé à coups de poings et de pieds par l'entrepreneur qui a été appréhendé.

ORSAY. — Des maçonnettes appartenant à M. Pierre Chopin, au lotissement des Deux-Gares, à M. Henri Leveque, au hameau de Mondouville, et à M. Le Royer, à Bures, ont été visitées par des cambrioleurs, qui ont enlevé des objets mobiliers et des instruments de jardinage.

VAUX-SUR-SEINE. — Un cambrioleur, Jules Moret, trentenaire, habitant à Paris, a été surpris dans une villa, rue de Poissy, et arrêté par la brigade de la rue de la République. Il se trouvait dans la maison que quelques provisions mais à la sortie, il fut surpris d'être accablé par les gendarmes qui l'appréhendèrent. Le cambrioleur, sous le coup d'un mandat d'arrêt, avait été l'auteur de plusieurs vols dans la région.

VERSAILLES. — Le conseil municipal de Versailles vient de donner un avis favorable au projet de loi tendant à la suppression du doublement de la voie du tramway Louvre-Versailles dans la traversée de la ville, à la terminaison à la rue de la Fête-d'Or. Le S. C. H. V. s'est engagé d'autre part à construire à l'arrêt de l'hôtel de ville un abri vitré et éclairé à l'électricité. Un autre abri sera édifié à la grille de l'avenue de Paris.

VILLERON. — La villa l'Oasis, appartenant à M. Pierre Chopin, au lotissement des Deux-Gares, à M. Henri Leveque, au hameau de Mondouville, et à M. Le Royer, à Bures, ont été visitées par des cambrioleurs, qui ont enlevé des objets mobiliers et des instruments de jardinage.

VILLENEUVE-LE-ROI. — Le pavillon de M. Marcel Manquat, mécanicien, 46, chemin de la Fontaine, a été visité par des cambrioleurs qui ont emporté du linge, de l'argenterie et une somme de 1.200 francs.

Le meurtre de la domestique de la villa de Carabacel

La veuve Portois déclare s'en être fausement accusée

Nice, 16 octobre (dép. Petit Parisien). — Mme veuve Portois, la rentière octogénaire, qui est inculpée d'avoir, dans sa villa de Carabacel, vers la fin de l'année dernière, tué sa domestique Marie Gros, a subi aujourd'hui un dernier interrogatoire de M. Bensa, juge d'instruction, dans la clinique où elle est soignée. La vieille rentière, revenant sur ses aveux, a déclaré au magistrat instructeur que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était introduit dans la villa et avait tué sa bonne.

Comme le juge s'étonnait qu'elle revint sur ses aveux, Mme Portois répondit que c'était uniquement son fils qui s'était

L'EXPOSÉ DE M. POINCARÉ AU CONSEIL DES MINISTRES SUR LES ARTICLES 70 ET 71

Au début de l'exposé qu'il a présenté au conseil des ministres à propos des articles 70 et 71 de la loi de finances, M. Poincaré a rappelé la communication faite à la commission des finances par le ministre des Affaires étrangères d'un projet d'article destiné à être inséré dans la loi de finances de 1926.

Cette communication a eu lieu le 21 mars 1926, c'est-à-dire plusieurs mois avant la formation du cabinet actuel. Le 23 mars, le ministre des Finances donnait son adhésion à ce texte, qui fut voté le même jour sans discussion par la Chambre et qui devint effectivement loi par le Sénat, l'article 112 de la loi de finances de 1926.

Les transmissions de biens aux cultuels

Cet article 112 avait pour objet d'exonérer de tous droits fiscaux les transmissions au profit des associations cultuelles des biens qui avaient été précédemment affectés par des particuliers, des associations ou autres établissements privés à l'exercice public du culte. Il avait été question de déposer ce texte en 1923, lorsque Rome avait donné son assentiment à la constitution des associations cultuelles; mais M. Poincaré n'avait pas jugé à propos de demander aux Chambres cette loi. Elle fut finalement en 1926, sans contestation, sous un autre ministère que le sien et elle a favorisé, dans la France entière, jusqu'à la fin de 1927, des transmissions qui, en fait, se sont effectuées partout sans difficulté, d'accord avec les intéressés.

Depuis lors, deux questions continuent de se poser : celle de la dévolution des biens du culte encore placés sous séquestre et celle de l'attribution aux congrégations missionnaires de biens provenant de la liquidation des congrégations dissoutes. Il n'y a eu, pour l'autre, l'initiative n'a été prise, à aucun moment, ni par le président du Conseil, ni par le ministre des Finances.

Le 24 août 1927, le ministre des Affaires étrangères avait chargé M. Canet, directeur général des affaires religieuses, au Quai d'Orsay, de s'entretenir, au ministère de l'Intérieur, avec MM. Labrousse et Vilar de la situation des biens cultuels sous séquestre. Le 26 novembre 1927, le ministre des Affaires étrangères avait demandé par écrit au ministre de l'Intérieur de préparer un article de loi destiné à autoriser la remise des biens séquestrés aux associations cultuelles. Le même jour, au nom du ministre, M. Berthelot avait communiqué cette lettre au président du Conseil.

Les congrégations missionnaires

Le 3 décembre 1927, le ministre des Affaires étrangères rappelait au ministre de l'Intérieur l'intérêt qui s'attachait à l'organisation de nouvelles, en faveur des missions étrangères. L'année suivante, il proposait l'insertion dans la loi de finances de cette disposition qui lui semblait nécessaire au maintien de notre influence à l'étranger.

Les congrégations missionnaires qui, avant le 31 décembre 1925, avaient, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901, déposé une demande en autorisation pour les maisons de formation d'habitants, ont été, par la loi du 1er juillet 1926, autorisées à exercer leurs fonctions. Les congrégations missionnaires, nécessaires au fonctionnement des œuvres catholiques, ont été autorisées à exercer leurs fonctions. Les congrégations missionnaires, nécessaires au fonctionnement des œuvres catholiques, ont été autorisées à exercer leurs fonctions.

Le même jour, M. Berthelot, au nom du ministre des Affaires étrangères, communiquait au ministre des Finances la lettre au ministre de l'Intérieur et le projet d'article. Ces pièces ne furent remises au président du Conseil personnellement que le 16 décembre 1927.

Jusqu'à ce qu'il était trop tard pour insérer ce texte dans la loi de finances, il écrivit, le lendemain 17, au ministre de l'Intérieur pour lui demander son avis sur les deux projets du Quai d'Orsay.

Le 23 décembre 1927, M. Albert Sarraut, directeur au ministère de l'Intérieur, lui répondit par lettre, et lui indiquait qu'il s'était mis d'accord avec le ministre des Affaires étrangères sur l'impossibilité de l'insertion du texte dans la loi de finances et qu'il convenait de procéder à une étude complémentaire.

Le 7 janvier 1928, le président du Conseil adressa au ministre de l'Intérieur la liste détaillée des liquidations de congrégations non encore complètement terminées.

Le 23 juillet 1928, le ministre des Affaires étrangères informait le ministre de l'Intérieur qu'il attachait « le plus grand prix » à ce que le texte suivant fût inséré dans la loi de finances de 1929.

Les biens mobiliers et immobiliers ayant appartenu aux anciens établissements religieux du culte et n'ayant encore fait l'objet d'aucun décret d'attribution dans les conditions prévues par l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901, seront, à l'exception de ceux qui, d'après les décrets d'attribution, sont affectés à un service public, par décret, sans aucune perception au profit du Trésor, remis aux associations cultuelles ou à d'autres associations de bienfaisance, sous réserve de la restitution des biens qui leur ont été affectés.

Le même jour, par délégation du ministre, M. Berthelot communiquait ce texte au ministre des Finances et en demandait l'insertion dans la loi de finances. « Puisque depuis cinq ans, écrit-il, les associations de bienfaisance ont été, conformément à la loi, rien ne s'oppose plus à ce que les biens proprement cultuels qui sont encore disponibles soient attribués à ces associations. »

D'autre part, M. Berthelot communiquait au ministre des Finances le projet d'article relatif aux missions étrangères et ajoutait :

Cette disposition, sans porter aucune atteinte aux droits réservés au Parlement par l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901, permettrait d'installer, suivant un plan d'ensemble et sous le quadruple contrôle des pouvoirs publics, des missions étrangères, et, selon les cas, des colonies ou des Affaires étrangères, en vertu de la loi de finances de 1929.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES. — M. Lefebvre, directeur des missions étrangères, qui sont actuellement en cours, ont été, par décret, transférées à la direction des missions étrangères.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉ AUX VEAUX. Paris-la Villette, 16 octobre. — On a coté le kilo de : première qualité, 12 20; deuxième qualité, 11 20; troisième qualité, 10 20; quatrième qualité, 9 20; cinquième qualité, 8 20; sixième qualité, 7 20; septième qualité, 6 20; huitième qualité, 5 20; neuvième qualité, 4 20; dixième qualité, 3 20; onzième qualité, 2 20; douzième qualité, 1 20; treizième qualité, 0 20; quatorzième qualité, 0 10; quinzième qualité, 0 05; seizième qualité, 0 02; dix-septième qualité, 0 01; dix-huitième qualité, 0 005; dix-neuvième qualité, 0 002; vingtième qualité, 0 001.

FAINES PANIFIABLES. Les farines panifiables de la Meunerie de Paris et de la Seine valent 38 francs les 100 kilos conditions d'usage.

CLÔTURE. 16 octobre. — Clôture : octobre, 621; novembre, 623; décembre, 625; janvier, 627; février, 629; mars, 631; avril, 633; mai, 635; juin, 637; juillet, 639; août, 641; septembre, 643; octobre, 645; novembre, 647; décembre, 649; janvier, 651; février, 653; mars, 655; avril, 657; mai, 659; juin, 661; juillet, 663; août, 665; septembre, 667; octobre, 669; novembre, 671; décembre, 673; janvier, 675; février, 677; mars, 679; avril, 681; mai, 683; juin, 685; juillet, 687; août, 689; septembre, 691; octobre, 693; novembre, 695; décembre, 697; janvier, 699; février, 701; mars, 703; avril, 705; mai, 707; juin, 709; juillet, 711; août, 713; septembre, 715; octobre, 717; novembre, 719; décembre, 721; janvier, 723; février, 725; mars, 727; avril, 729; mai, 731; juin, 733; juillet, 735; août, 737; septembre, 739; octobre, 741; novembre, 743; décembre, 745; janvier, 747; février, 749; mars, 751; avril, 753; mai, 755; juin, 757; juillet, 759; août, 761; septembre, 763; octobre, 765; novembre, 767; décembre, 769; janvier, 771; février, 773; mars, 775; avril, 777; mai, 779; juin, 781; juillet, 783; août, 785; septembre, 787; octobre, 789; novembre, 791; décembre, 793; janvier, 795; février, 797; mars, 799; avril, 801; mai, 803; juin, 805; juillet, 807; août, 809; septembre, 811; octobre, 813; novembre, 815; décembre, 817; janvier, 819; février, 821; mars, 823; avril, 825; mai, 827; juin, 829; juillet, 831; août, 833; septembre, 835; octobre, 837; novembre, 839; décembre, 841; janvier, 843; février, 845; mars, 847; avril, 849; mai, 851; juin, 853; juillet, 855; août, 857; septembre, 859; octobre, 861; novembre, 863; décembre, 865; janvier, 867; février, 869; mars, 871; avril, 873; mai, 875; juin, 877; juillet, 879; août, 881; septembre, 883; octobre, 885; novembre, 887; décembre, 889; janvier, 891; février, 893; mars, 895; avril, 897; mai, 899; juin, 901; juillet, 903; août, 905; septembre, 907; octobre, 909; novembre, 911; décembre, 913; janvier, 915; février, 917; mars, 919; avril, 921; mai, 923; juin, 925; juillet, 927; août, 929; septembre, 931; octobre, 933; novembre, 935; décembre, 937; janvier, 939; février, 941; mars, 943; avril, 945; mai, 947; juin, 949; juillet, 951; août, 953; septembre, 955; octobre, 957; novembre, 959; décembre, 961; janvier, 963; février, 965; mars, 967; avril, 969; mai, 971; juin, 973; juillet, 975; août, 977; septembre, 979; octobre, 981; novembre, 983; décembre, 985; janvier, 987; février, 989; mars, 991; avril, 993; mai, 995; juin, 997; juillet, 999; août, 1001; septembre, 1003; octobre, 1005; novembre, 1007; décembre, 1009; janvier, 1011; février, 1013; mars, 1015; avril, 1017; mai, 1019; juin, 1021; juillet, 1023; août, 1025; septembre, 1027; octobre, 1029; novembre, 1031; décembre, 1033; janvier, 1035; février, 1037; mars, 1039; avril, 1041; mai, 1043; juin, 1045; juillet, 1047; août, 1049; septembre, 1051; octobre, 1053; novembre, 1055; décembre, 1057; janvier, 1059; février, 1061; mars, 1063; avril, 1065; mai, 1067; juin, 1069; juillet, 1071; août, 1073; septembre, 1075; octobre, 1077; novembre, 1079; décembre, 1081; janvier, 1083; février, 1085; mars, 1087; avril, 1089; mai, 1091; juin, 1093; juillet, 1095; août, 1097; septembre, 1099; octobre, 1101; novembre, 1103; décembre, 1105; janvier, 1107; février, 1109; mars, 1111; avril, 1113; mai, 1115; juin, 1117; juillet, 1119; août, 1121; septembre, 1123; octobre, 1125; novembre, 1127; décembre, 1129; janvier, 1131; février, 1133; mars, 1135; avril, 1137; mai, 1139; juin, 1141; juillet, 1143; août, 1145; septembre, 1147; octobre, 1149; novembre, 1151; décembre, 1153; janvier, 1155; février, 1157; mars, 1159; avril, 1161; mai, 1163; juin, 1165; juillet, 1167; août, 1169; septembre, 1171; octobre, 1173; novembre, 1175; décembre, 1177; janvier, 1179; février, 1181; mars, 1183; avril, 1185; mai, 1187; juin, 1189; juillet, 1191; août, 1193; septembre, 1195; octobre, 1197; novembre, 1199; décembre, 1201; janvier, 1203; février, 1205; mars, 1207; avril, 1209; mai, 1211; juin, 1213; juillet, 1215; août, 1217; septembre, 1219; octobre, 1221; novembre, 1223; décembre, 1225; janvier, 1227; février, 1229; mars, 1231; avril, 1233; mai, 1235; juin, 1237; juillet, 1239; août, 1241; septembre, 1243; octobre, 1245; novembre, 1247; décembre, 1249; janvier, 1251; février, 1253; mars, 1255; avril, 1257; mai, 1259; juin, 1261; juillet, 1263; août, 1265; septembre, 1267; octobre, 1269; novembre, 1271; décembre, 1273; janvier, 1275; février, 1277; mars, 1279; avril, 1281; mai, 1283; juin, 1285; juillet, 1287; août, 1289; septembre, 1291; octobre, 1293; novembre, 1295; décembre, 1297; janvier, 1299; février, 1301; mars, 1303; avril, 1305; mai, 1307; juin, 1309; juillet, 1311; août, 1313; septembre, 1315; octobre, 1317; novembre, 1319; décembre, 1321; janvier, 1323; février, 1325; mars, 1327; avril, 1329; mai, 1331; juin, 1333; juillet, 1335; août, 1337; septembre, 1339; octobre, 1341; novembre, 1343; décembre, 1345; janvier, 1347; février, 1349; mars, 1351; avril, 1353; mai, 1355; juin, 1357; juillet, 1359; août, 1361; septembre, 1363; octobre, 1365; novembre, 1367; décembre, 1369; janvier, 1371; février, 1373; mars, 1375; avril, 1377; mai, 1379; juin, 1381; juillet, 1383; août, 1385; septembre, 1387; octobre, 1389; novembre, 1391; décembre, 1393; janvier, 1395; février, 1397; mars, 1399; avril, 1401; mai, 1403; juin, 1405; juillet, 1407; août, 1409; septembre, 1411; octobre, 1413; novembre, 1415; décembre, 1417; janvier, 1419; février, 1421; mars, 1423; avril, 1425; mai, 1427; juin, 1429; juillet, 1431; août, 1433; septembre, 1435; octobre, 1437; novembre, 1439; décembre, 1441; janvier, 1443; février, 1445; mars, 1447; avril, 1449; mai, 1451; juin, 1453; juillet, 1455; août, 1457; septembre, 1459; octobre, 1461; novembre, 1463; décembre, 1465; janvier, 1467; février, 1469; mars, 1471; avril, 1473; mai, 1475; juin, 1477; juillet, 1479; août, 1481; septembre, 1483; octobre, 1485; novembre, 1487; décembre, 1489; janvier, 1491; février, 1493; mars, 1495; avril, 1497; mai, 1499; juin, 1501; juillet, 1503; août, 1505; septembre, 1507; octobre, 1509; novembre, 1511; décembre, 1513; janvier, 1515; février, 1517; mars, 1519; avril, 1521; mai, 1523; juin, 1525; juillet, 1527; août, 1529; septembre, 1531; octobre, 1533; novembre, 1535; décembre, 1537; janvier, 1539; février, 1541; mars, 1543; avril, 1545; mai, 1547; juin, 1549; juillet, 1551; août, 1553; septembre, 1555; octobre, 1557; novembre, 1559; décembre, 1561; janvier, 1563; février, 1565; mars, 1567; avril, 1569; mai, 1571; juin, 1573; juillet, 1575; août, 1577; septembre, 1579; octobre, 1581; novembre, 1583; décembre, 1585; janvier, 1587; février, 1589; mars, 1591; avril, 1593; mai, 1595; juin, 1597; juillet, 1599; août, 1601; septembre, 1603; octobre, 1605; novembre, 1607; décembre, 1609; janvier, 1611; février, 1613; mars, 1615; avril, 1617; mai, 1619; juin, 1621; juillet, 1623; août, 1625; septembre, 1627; octobre, 1629; novembre, 1631; décembre, 1633; janvier, 1635; février, 1637; mars, 1639; avril, 1641; mai, 1643; juin, 1645; juillet, 1647; août, 1649; septembre, 1651; octobre, 1653; novembre, 1655; décembre, 1657; janvier, 1659; février, 1661; mars, 1663; avril, 1665; mai, 1667; juin, 1669; juillet, 1671; août, 1673; septembre, 1675; octobre, 1677; novembre, 1679; décembre, 1681; janvier, 1683; février, 1685; mars, 1687; avril, 1689; mai, 1691; juin, 1693; juillet, 1695; août, 1697; septembre, 1699; octobre, 1701; novembre, 1703; décembre, 1705; janvier, 1707; février, 1709; mars, 1711; avril, 1713; mai, 1715; juin, 1717; juillet, 1719; août, 1721; septembre, 1723; octobre, 1725; novembre, 1727; décembre, 1729; janvier, 1731; février, 1733; mars, 1735; avril, 1737; mai, 1739; juin, 1741; juillet, 1743; août, 1745; septembre, 1747; octobre, 1749; novembre, 1751; décembre, 1753; janvier, 1755; février, 1757; mars, 1759; avril, 1761; mai, 1763; juin, 1765; juillet, 1767; août, 1769; septembre, 1771; octobre, 1773; novembre, 1775; décembre, 1777; janvier, 1779; février, 1781; mars, 1783; avril, 1785; mai, 1787; juin, 1789; juillet, 1791; août, 1793; septembre, 1795; octobre, 1797; novembre, 1799; décembre, 1801; janvier, 1803; février, 1805; mars, 1807; avril, 1809; mai, 1811; juin, 1813; juillet, 1815; août, 1817; septembre, 1819; octobre, 1821; novembre, 1823; décembre, 1825; janvier, 1827; février, 1829; mars, 1831; avril, 1833; mai, 1835; juin, 1837; juillet, 1839; août, 1841; septembre, 1843; octobre, 1845; novembre, 1847; décembre, 1849; janvier, 1851; février, 1853; mars, 1855; avril, 1857; mai, 1859; juin, 1861; juillet, 1863; août, 1865; septembre, 1867; octobre, 1869; novembre, 1871; décembre, 1873; janvier, 1875; février, 1877; mars, 1879; avril, 1881; mai, 1883; juin, 1885; juillet, 1887; août, 1889; septembre, 1891; octobre, 1893; novembre, 1895; décembre, 1897; janvier, 1899; février, 1901; mars, 1903; avril, 1905; mai, 1907; juin, 1909; juillet, 1911; août, 1913; septembre, 1915; octobre, 1917; novembre, 1919; décembre, 1921; janvier, 1923; février, 1925; mars, 1927; avril, 1929; mai, 1931; juin, 1933; juillet, 1935; août, 1937; septembre, 1939; octobre, 1941; novembre, 1943; décembre, 1945; janvier, 1947; février, 1949; mars, 1951; avril, 1953; mai, 1955; juin, 1957; juillet, 1959; août, 1961; septembre, 1963; octobre, 1965; novembre, 1967; décembre, 1969; janvier, 1971; février, 1973; mars, 1975; avril, 1977; mai, 1979; juin, 1981; juillet, 1983; août, 1985; septembre, 1987; octobre, 1989; novembre, 1991; décembre, 1993; janvier, 1995; février, 1997; mars, 1999; avril, 2001; mai, 2003; juin, 2005; juillet, 2007; août, 2009; septembre, 2011; octobre, 2013; novembre, 2015; décembre, 2017; janvier, 2019; février, 2021; mars, 2023; avril, 2025; mai, 2027; juin, 2029; juillet, 2031; août, 2033; septembre, 2035; octobre, 2037; novembre, 2039; décembre, 2041; janvier, 2043; février, 2045; mars, 2047; avril, 2049; mai, 2051; juin, 2053; juillet, 2055; août, 2057; septembre, 2059; octobre, 2061; novembre, 2063; décembre, 2065; janvier, 2067; février, 2069; mars, 2071; avril, 2073; mai, 2075; juin, 2077; juillet, 2079; août, 2081; septembre, 2083; octobre, 2085; novembre, 2087; décembre, 2089; janvier, 2091; février, 2093; mars, 2095; avril, 2097; mai, 2099; juin, 2101; juillet, 2103; août, 2105; septembre, 2107; octobre, 2109; novembre, 2111; décembre, 2113; janvier, 2115; février, 2117; mars, 2119; avril, 2121; mai, 2123; juin, 2125; juillet, 2127; août, 2129; septembre, 2131; octobre, 2133; novembre, 2135; décembre, 2137; janvier, 2139; février, 2141; mars, 2143; avril, 2145; mai, 2147; juin, 2149; juillet, 2151; août, 2153; septembre, 2155; octobre, 2157; novembre, 2159; décembre, 2161; janvier, 2163; février, 2165; mars, 2167; avril, 2169; mai, 2171; juin, 2173; juillet, 2175; août, 2177; septembre, 2179; octobre, 2181; novembre, 2183; décembre, 2185; janvier, 2187; février, 2189; mars, 2191; avril, 2193; mai, 2195; juin, 2197; juillet, 2199; août, 2201; septembre, 2203; octobre, 2205; novembre, 2207; décembre, 2209; janvier, 2211; février, 2213; mars, 2215; avril, 2217; mai, 2219; juin, 2221; juillet, 2223; août, 2225; septembre, 2227; octobre, 2229; novembre, 2231; décembre, 2233; janvier, 2235; février, 2237; mars, 2239; avril, 2241; mai, 2243; juin, 2245; juillet, 2247; août, 2249; septembre, 2251; octobre, 2253; novembre, 2255; décembre, 2257; janvier, 2259; février, 2261; mars, 2263; avril, 2265; mai, 2267; juin, 2269; juillet, 2271; août, 2273; septembre, 2275; octobre, 2277; novembre, 2279; décembre, 2281; janvier, 2283; février, 2285; mars, 2287; avril, 2289; mai, 2291; juin, 2293; juillet, 2295; août, 2297; septembre, 2299; octobre, 2301; novembre, 2303; décembre, 2305; janvier, 2307; février, 2309; mars, 2311; avril, 2313; mai, 2315; juin, 2317; juillet, 2319; août, 2321; septembre, 2323; octobre, 2325; novembre, 2327; décembre, 2329; janvier, 2331; février, 2333; mars, 2335; avril, 2337; mai, 2339; juin, 2341; juillet, 2343; août, 2345; septembre, 2347; octobre, 2349; novembre, 2351; décembre, 2353; janvier, 2355; février, 2357; mars, 2359; avril, 2361; mai, 2363; juin, 2365; juillet, 2367; août, 2369; septembre, 2371; octobre, 2373; novembre, 2375; décembre, 2377; janvier, 2379; février, 2381; mars, 2383; avril, 2385; mai, 2387; juin, 2389; juillet, 2391; août, 2393; septembre, 2395; octobre, 2397; novembre, 2399; décembre, 2401; janvier, 2403; février, 2405; mars, 2407; avril, 2409; mai, 2411; juin, 2413; juillet, 2415; août, 2417; septembre, 2419; octobre, 2421; novembre, 2423; décembre, 2425; janvier, 2427; février, 2429; mars, 2431; avril, 2433; mai, 2435; juin, 2437; juillet, 2439; août, 2441; septembre, 2443; octobre, 2445; novembre, 2447; décembre, 2449; janvier, 2451; février, 2453; mars, 2455; avril, 2457; mai, 2459; juin, 2461; juillet, 2463; août, 2465; septembre, 2467; octobre, 2469; novembre, 2471; décembre, 2473; janvier, 2475; février, 2477; mars, 2479; avril, 2481; mai, 2483; juin, 2485; juillet, 2487; août, 2489; septembre, 2491; octobre, 2493; novembre, 2495; décembre, 2497; janvier, 2499; février, 2501; mars, 2503; avril, 2505; mai, 2507; juin, 2509; juillet, 2511; août, 2513; septembre, 2515; octobre, 2517; novembre, 2519; décembre, 2521; janvier, 2523; février, 2525; mars, 2527; avril, 2529; mai, 2531; juin, 2533; juillet, 2535; août, 2537; septembre, 2539; octobre, 2541; novembre, 2543; décembre, 2545; janvier, 2547; février, 2549; mars, 2551; avril, 2553; mai, 2555; juin, 2557; juillet, 2559; août, 2561; septembre, 2563; octobre, 2565; novembre, 2567; décembre, 2569; janvier, 2571; février, 2573; mars, 2575; avril, 2577; mai, 2579; juin, 2581; juillet, 2583; août, 2585; septembre, 2587; octobre, 2589; novembre, 2591; décembre, 2593; janvier, 2595; février, 2597; mars, 2599; avril, 2601; mai, 2603; juin, 2605; juillet, 2607; août, 2609; septembre, 2611; octobre, 2613; novembre, 2615; décembre, 2617; janvier, 2619; février, 2621; mars, 2623; avril, 2625; mai, 2627; juin, 2629; juillet, 2631; août, 2633; septembre, 2635; octobre, 2637; novembre, 2639; décembre, 2641; janvier, 2643; février, 2645; mars, 2647; avril, 2649; mai, 2651; juin, 2653; juillet, 2655; août, 2657; septembre, 2659; octobre, 2661; novembre, 2663; décembre, 2665; janvier, 2667; février, 2669; mars, 2671; avril, 2673; mai, 2675; juin, 2677; juillet, 2679; août, 2681; septembre, 2683; octobre, 2685; novembre, 2687; décembre, 2689; janvier, 2691; février, 2693; mars, 2695; avril, 2697; mai, 2699; juin, 2701; juillet, 2703; août, 2705; septembre, 2707; octobre, 2709; novembre, 2711; décembre, 2713; janvier, 2715; février, 2717; mars, 2719; avril, 2721; mai, 2723; juin, 2725; juillet, 2727; août, 2729; septembre, 2731; octobre, 2733; novembre, 2735; décembre, 2737; janvier, 2739; février, 2741; mars, 2743; avril, 2745; mai, 2747; juin, 2749; juillet, 2751; août, 2753; septembre, 2755; octobre, 2757; novembre, 2759; décembre, 2761; janvier, 2763; février, 2765; mars, 2767; avril, 2769; mai, 2771; juin, 2773; juillet, 2775; août, 2777; septembre, 2779; octobre, 2781; novembre, 2783; décembre, 2785; janvier, 2787; février, 2789; mars, 2791; avril, 2793; mai, 2795; juin, 2797; juillet, 2799; août, 2801; septembre, 2803; octobre, 2805; novembre, 2807; décembre, 2809; janvier, 2811; février, 2813; mars, 2815; avril, 2817; mai, 2819; juin, 2821; juillet, 2823; août, 2825; septembre, 2827; octobre, 2829; novembre, 2831; décembre, 2833; janvier, 2835; février, 2837; mars, 2839; avril, 2841; mai, 2843; juin, 2845; juillet, 2847; août, 2849; septembre, 2851; octobre, 2853; novembre, 2855; décembre, 2857; janvier, 2859; février, 2861; mars, 2863; avril, 2865; mai, 2867; juin, 2869; juillet, 2871; août, 2873; septembre, 2875; octobre, 2877; novembre, 2879; décembre, 2881; janvier, 2883; février, 2885; mars, 2887; avril, 2889; mai, 2891; juin, 2893; juillet, 2895; août, 2897; septembre, 2899; octobre, 2901; novembre, 2903; décembre, 2905; janvier, 2907; février, 2909; mars, 2911; avril, 2913; mai, 2915; juin, 2917; juillet, 2919; août, 2921; septembre, 2923; octobre, 2925; novembre, 2927; décembre, 2929; janvier, 2931; février, 2933; mars, 2935; avril, 2937; mai, 2939; juin, 2941; juillet, 2943; août, 2945; septembre, 2947; octobre, 2949; novembre, 2951; décembre, 2953; janvier, 2955; février, 2957; mars, 2959; avril, 2961; mai, 2963; juin, 2965; juillet, 2967; août, 2969; septembre, 2971; octobre, 2973; novembre, 2

FONDS DE COMMERCE ET INDUSTRIES

Cède Epicerie, Villeneuve-Saint-Georges. B.
16 ans, rue princip. Peu comptant si sér
et travail. **COUDERC, 3, rue Saulnier**

OCCASION VINIQUE 100.000 francs
Café-Hôtel-Brasserie 100.000 francs
 Table 80.000, terrasse, 2 allée, av. 35.000 fr.
 F. Grangeron, 64, faubourg Saint-Denis.

Sans interm. Dép. Vins-Alim., p. f. baz.
 tenu 11 a. Gde bout. d'ang. f. r. comm.
 Il faut 45.000.

SOCIÉTÉ UNION DES VINS DE FRANCE
 100.000 francs
SERANCE DEPOT VINS, SERIEUX
 SIEGE SOCIAL, 81, RUE REAUMUR, 81.

VERITABLE OCCASION.
 Par suite décès du directeur d'une Impor-
 tante Société de Vente de Vins et Depôts de
 Vins, Paris, banlieue, désirons connaître
 ménage et dames seules mêmes débutants
 disposant minimum 7.000 ou garantie pour
 10.000 francs, nous sommes intéressés à
 leur offrir une affaire exceptionnelle.
 Situation et conditions avantageuses sur
 offertes aux personnes qui se présenteront
 (mariages ensemble) aux Etablissements
 45, 47, 49, rue de Valenciennes, 45.

URGENT, MALADIE, AVEC 12.000 francs
 non quartier Paris.
Café-Billard-Restaurant. Gde et bel. salle
 Arrière-salle, 2 p. log. Bon bail. Tenue 4

De Ploessis, 7, rue du Bourg-à'Abbe, Paris 3

Caté-Billard, avec ou sans l'immeuble, belle
C construction, seul au pays, sales pour
faire bal, machine téléphonique, éclairage
Eclair. jan. 28.000 fr. AIT. 200.000 fr.
28.000. Av. 12.000. B. 12 a., 1.160 m. 111, 35.000
Bret, 22, bd Wallace, Puteaux, Maitlot, 12, 30

Décès de mon mari, le décès ou donne
au petit garant. LOG. 3 pièce. Se présent
EXCEPTIONNEL (décès de dame)
Eprie-Gérard, 23, rue de la Vierge, 12 a., 12
bal 12 ans. Loyer 1.800. LOG. 4 p. Prix 12
12.000 fr. tout au comptant. L. CAUX
Vins en gros, rue de Toulon

AFFAIRE TRES SERIEUSE
Alimentation-Buvette, rec. prov. 550 fr. 12
12 ans. Loyer 2.800. LOG. 4 p. 2.000. 12
magasin 12 a. 12.000. 12.000. 12.000. 12.000.
mandataire, 150, pl. Poissonnière, M. Harbe
Caté-Rest, av. 700 p. J., d. 2/3 lim., à gues
Tr. av. 40.000. MOIR. 81, rue de la Gue

Départ pour mobile à mettre en gues
Dep. Alim., 12 a. 12.000. 12.000. 12.000.
dem. adresse à Mme Jolie, 136, boul. Voltaire
A céder sur princ. face arg. importante
à station ouest. Café avec terrasse, terrasse
12 a. 12.000. 12.000. 12.000. 12.000.
Beaux pétris, Prix 100.000 francs.
Rangée Petitjean, 12, rue Montmartre, Paris

LIEZ-BIEN GGG.
On demande 200 francs pour payer Dép
Vins et Alimant. log. Rien à payer. Petit
garant. Se prés. Etah. Euret, 4, bd St-Martin

CINEMAS ET GARAGES
Vine place, pr. Paris. 800 pl. Install. mod
Rec. la sem. 60.000 fr. Abs. s. al. av. 125.000
P. M. LEHARD, 23, rue de la Vierge, 12 a., 12
Vins en gros, rue de Toulon. Paris. 12.000
U super. 4.500 m. bal 15 a. Loyer 7.000
Prix demandé 600.000 fr. Conseil syndicat
Automobile G. Gilbert, 8, rue St-Florentin
225.000 hab. bal. 24p. forc. av. 15.000
12.000. 12.000. 12.000. 12.000.

CAPITAUX
Prêts immédiats à fonctionnaires, aux m

condit. ROYEN, 67, r. Cassini, 9 h. 1/2.
BRISETTE, 38, Chaussée d'Antin, Paris.

Frot FONCTIONNAIRE, Careaux, 18, St-Lauré-
ACCHAT CHEZ BILLETTS FOND
Argent de suite, Valet, 31, rue St-Laure
Prêt à comm. COMPTOIR, 60, Sirestou
ARGENT DE SUITE
sur billets de fonds, hypothèque, nantisseme
G. NEUVE-EGOLISE, 100, bd Sébastopol.

PRES IMMEDIATS SUR NANTISSEMENT
Achats chez Billets de fonds, Hypothèque
P. LAFAYE & C^{ie}, 10, rue de Valenciennes,
Office Commercial, 2, bd Rochechouart, 9
Pres p. échéances à commerçants gènes ad
ref. Banc. Comptoir d'Escompte, 10, rue Molai
vous achetez des coupons et des titres dans
S'affaires Indust. ou commerc. venez not
cons. Lloyd's Office (capitalux), 5, r. Boudrai
achat chez Billets de fonds. Argent le plus
A même CHEVRY, 38, Boulevard de la Chapelle
Fonds PERPETUELS, BILLETS FOND
EDMUND GALL, 11, r. Provence (ex Montmartr
AIDES POUR ECHANCES
Ecrite Rue, 123, rue du Mont-Genis, Paris
Emprunteurs Hypoth. qui paye gros intérêt
I voyez l'avis au 1er page de ce journal
45, rue Cammartin, Central 49-46.
PARIS-ESCOMPTE.
Escompte billets de fonds de commerce
Jusqu'à 5 ans, 10 % par an, sans aucuns
Nantissemens — Hypothèques.
CAPITAUX IMMEDIATS

sur boutiques,
commerces, industries,
Nantissements, Hypothèques,
Emplois intéressés,
Constitutions de sociétés.
SOCIETE GENERALE DE NEGOCIATIONS
Fondée en 1873.

AGRICULTURE
Léghorn blanche américaine en ponte 35 f.
Elevage Boissy, St-Leu-d'Esserent (Oise)

SPECIALITES POUR FORAINS
Gagnez de l'Or en vendant mercerie. Produits
inconnus. Tarif fco. Lagel, 118, r.du Temple

CHIENS
Chiens ttes races pur. gard. et lux. Exp.

pays. Chenil, 154, avenue Italie, Paris.

RECHERCHES

SOMMER, Police privée par ex-inspecteur sûreté. OUVS 3 29 b. Louv. 71-11. Enquête av. mariage, surv., 49, Palém. ap.

5, RUE ETIENNE-MARCEL

L. QUILLAUDE, ex-insp. sûreté. Henselg. Enquête av. mariage, Survell. Recherche 58 bis, Chaussée-d'Antin, Trudaine 14-02

TOUS LES MEUBLES
au plus simple ou au plus riche

18 mois de crédit
au Chêne centenaire
44, Rue J. Dominique Haller
Catalogue gratuit sur demande

**LE MIROIR
DES SPORTS**
Le plus fort tirage des hebdomadaires sportifs
commence la publication de :
PRISONNIER DES SIDIK
Roman inédit par
HERVÉ TRÉMAZAN
Les aventures et diaboliques poursuites

Les récentes et déplorables aventures des aviateurs Vidal, Reine et Serre tombant, après plusieurs autres, au pouvoir des Maures, donnent un caractère d'actualité particulièrement attachant à ce récit rapide et mouvementé.

Le N° : 75 centimes

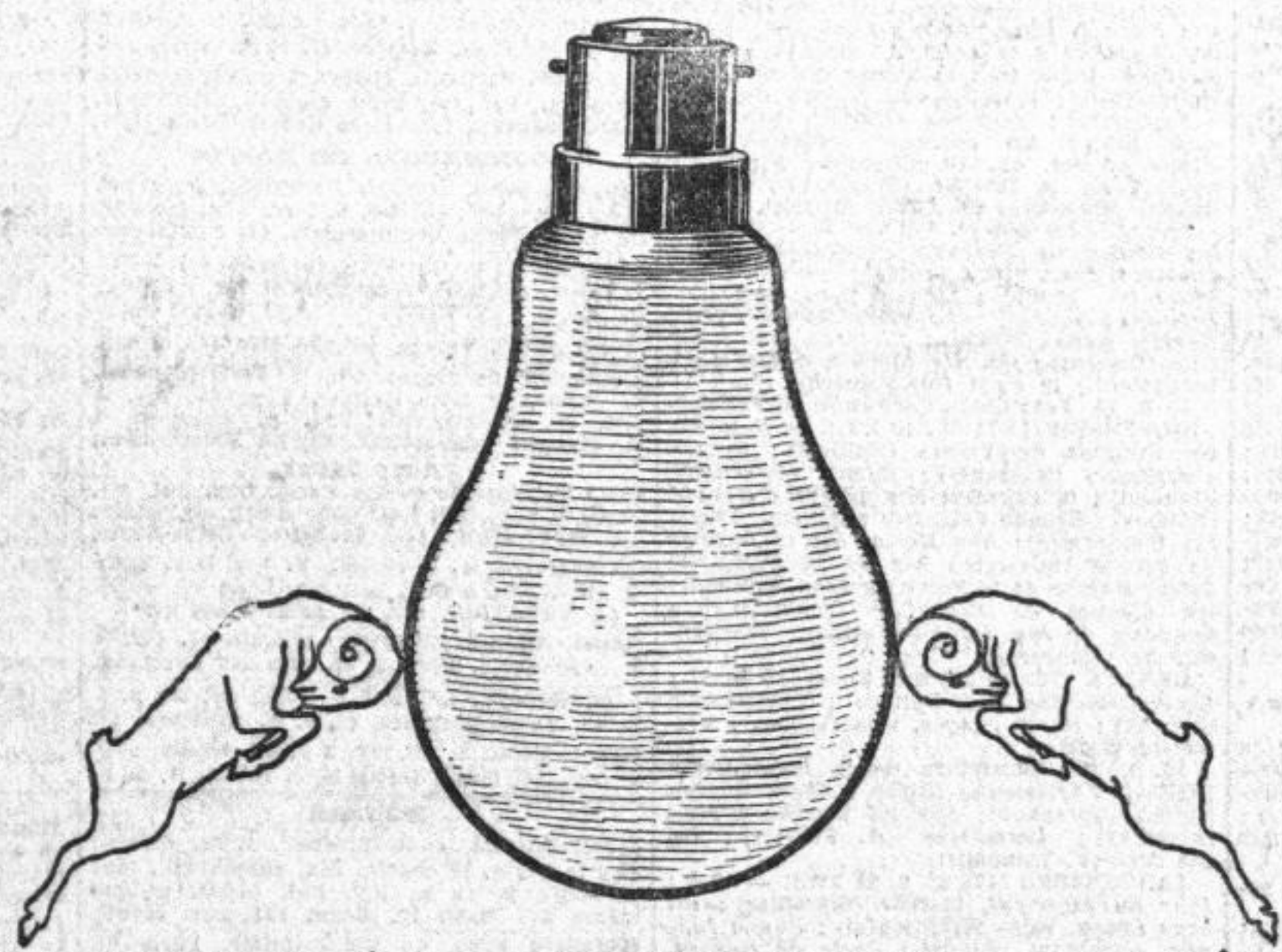
18, rue d'Enghien, Paris (10°)

**GRATIS
DEMANDEZ
NOS
RECETTES
CHEZ
LES
EPICIERS
ET
CREMIERS**

**GROS
42 RUE PASQUIER
PARIS**

A black and white illustration of a woman wearing a wide-brimmed hat and a long, striped coat. She is pointing her right hand towards a large, rectangular sign that contains text. The sign is tilted slightly to the left. The woman is standing on a small patch of ground, and her shadow is cast to the right. The background is plain white.

La nouvelle lampe "Série Standard"



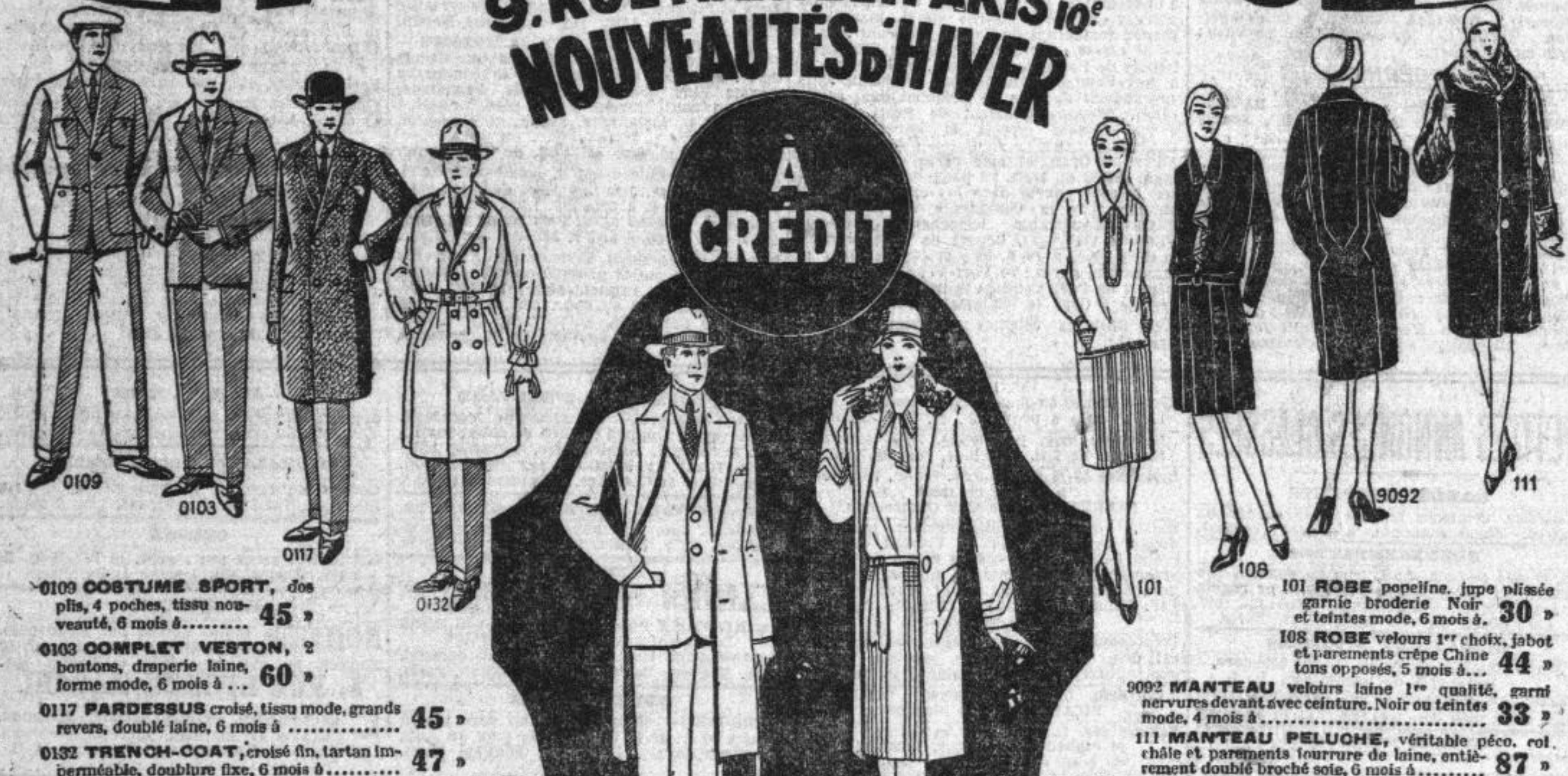
MAZDA PERLE

dépolie intérieurement

LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE VENTE À CRÉDIT

PARIS-NEGOCE

9, RUE MARTEL, PARIS 10^e
NOUVEAUTÉS D'HIVER



TROUSSEAUX POUR MÈNAGE

N° 10
49 pièces 1^{er} choix, 8 mois à **79** »
2 Paires DRAPS cotonneux de belle qualité 160/120.
1 Paire DRAPS cotonneux blancs carreaux à jour 2x2.
6 Tapis OREILLERS bonshirring carreaux à jour.
12 SERVIETTES nid d'abeilles, lisses rouges 1^{er} ch.
12 TROUSSEAUX à carreaux-rouges.
1 SERVICE DE TABLE damassé bleu 1^{er} qualité.
1 nappe et 6 serviettes.
Tous port et emballage avec
Les 49 Pièces prime (6 sacs) tot. 79 fr.
let. 8 mois à... **79 fr.**

N° 12
64 pièces 1^{re} qualité, 10 mois à **95** »
2 Paires DRAPS cotonneux de belle qualité 200/180.
1 Paire DRAPS cotonneux blancs carreaux à jour 2x2.
12 SERVIETTES nid d'abeilles, lisses rouges 1^{er} ch.
12 TROUSSEAUX à carreaux-rouges.
1 SERVICE DE TABLE damassé bleu 1^{er} qualité.
1 nappe et 6 serviettes.
Tous port et emballage avec
Les 64 Pièces prime (6 sacs) tot. 95 fr.
let. 10 mois à... **95 fr.**

HABILLEMENTS COMPLETS

POUR HOMMES
16 PIÈCES 10 MOIS à **120** »
1 PARDESSUS croisé à revers, très belle fabrication.
ou TRENCH croisé fin doubleur fixe.
tortan imperméable (au choix).
1 COMPLET veston serge pure laine noir ou bleu ou
COMPLET veston drapier fantaisie, mode (au choix).
1 CHAPEAU feutre souple noir ou teinte mode.
1 PAIRE SOULIERS Richelieu semelle deux tons ou
CHAUSSURES balmain noir (au choix).
2 CREMISIES oxford blanc devant fantaisie.
2 COLS souples assortis.
2 GILETONS tricot bonne qualité.
2 PAIRES CHAUSSETTES coton rayures mode.
1 PAIRE BUSTELLES extra très souples.
1 PAIRE SUPPORTS chaussettes diaph. souples.
1 CRAVATE laine nouveauté ray, et dentelle mode.
Les 16 Pièces prime port et emballage avec
tricot laine teinte et rayures mode.
10 mois à... **120 fr.**

POUR DAMES
14 PIÈCES 10 MOIS à **95** »
1 MANTEAU beau velours de laine garni nervure,
col fourrure, entièrement doublé inc. soie, noir,
marine, vert, beige ou écaille.
1 ROBE popeline lisse plissée-sarrie piquée soie,
et teinte mode.
1 CHAPEAU beau feutre carmin ruban fausse soie et
teinte mode.
1 PAIRE SOULIERS Charles IX chevrons assouls
deux tons ou noir.
2 PARURES tricot couleur mercerie, ourlets à jour
broderie main.
2 COMBINAISONS nanosou couleur, ourlets à jour.
broderie main.
2 PAIRES BAS fil mercerie noir ou teinte mode.
1 PARAPLUIE "Ton-Pouce" manche forme mode.
Les 14 Pièces prime port et emballage avec
fantaisie laine et soie, dentelle et coloris.
10 mois à... **95 fr.**

VISITEZ NOS MAGASINS D'EXPOSITION

ON OFFRE
MANTEAU TAUPÉ
INCOMPARABLE
150 F.
par mois
13 mensualités
Faculté de retour en cas de non-convenance
Bulletin de Commande
Veuillez m'adresser votre manteau Taupe
taille, longueur, du prix de 1.950 fr.
Je joins un mandat-poste le montant de la
1^{re} mensualité, soit 150 fr.
SIGNATURE :
"LA FOURRURE", 6^{bis}, Rue du 4 Septembre Paris

MADAME
PORTEZ la Nouvelle
CEINTURE
MAILLOT
en tissu élastique de
M. GLASER
Invisible sous la robe même
la plus légère, elle affine la ligne,
remplace le Corset, combat l'Obésité
et supprime toutes les affections
de l'Abdomen ou de l'Estomac.
Album des CEINTURES-MAILLOTS 1^{er} sur demande.
Exposition et exposition aux ports par colis
spécialisés, de 3 à 10 fr. (Dimanches et fêtes, de 3 à 12 fr.)
44, Bd Sébastopol, PARIS et
Arcades Ch.-Elysées, n° 9

Cycles "ELECTA"
1^{er} et 4^e passage de la Seine
2^e, avenue Jean-Jaures, PARIS-19^e
Boulevard 270-285-Denis 315
Garantie 3 ans - Cat. n° sur demande

MAGAZINE
ILLUSTRÉ
EX COULEURS
"DIMANCHE-ILLUSTRÉ"
Amusant et instructif, 16 pages, 60 centimes

**ACHAT
MONNAIES**
6 fr. 10 fr. 20 1 fr. 1 fr. 50
2 fr. 3 fr. 60 0.50 0 fr. 90
62, r. de Turenne (N^o République au St-Paul)

Blanchir, Désinfecter,
vous-mêmes
au lait de chaux
vos locaux
avec le
Badigeonneur
"PRESTO"
demandez le catalogue
Etablissements VERMOREL
Villeneuve (Rhône)

MONNAIS
Franc, étr., ach. par
J. MUST, exp., 48, rue
Rambuteau-Arch. 49-16
Pièce 5 fr. 10.20 Pièce 1 fr. 1.30 Pas d'avenue
Pièce 2 fr. 3.60 Pièce 0.50 0.90 Pas de quantité
Ouvert tous les jours sans arrêt, de 8 à 19 h.

Pour la table, approuvez-vous au pays du
rouge, fruité, livré en barrique, rendu g^{re} à l'usine
M^{re} R. Mohen, Meynes (G^{re})
Paris, Hémy, impr.-gér., 18, r. d'Engliem.

LEVADÉ, CH^{en}-DENTISTE
CREDIT 154, Bd Magenta
Dentier, dentiste, 250 fr. Sur or 400 fr.
Bridge en or, ni plaque ni ventouse

15^e GARANTIE 5 ANS - SOIGNÉS
"v. cadras lumineux 3 fr. en plus
Qualité extra à 20 fr.
Breveté-Mestre Dentiste... 28 fr.
Breveté - Dame Plac. OR 38 fr.
(Brev. r. remboursement) (Permis Dimanche)
Horl. KAPELUSZ, 28, rue Rivoli, Paris

**MARAICHERS, JARDINIERS
ET PROPRIETAIRES**
Si votre récolte est mauvaise, c'est que
vous n'avez pas utilisé de bonnes graines.
En employant les SEMENCES SELEC-
TIONNÉES Blainco, provenant des Etablisse-
ments BLAIN • Herba et Blainco réunis à
Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône),
spécialisées dans la culture des graines,
vous aurez toute l'année de beaux légumes.
Renseignements et catalogues gratuits sur
demande. - Des représentants régionaux
sérieux sont demandés.

L'AGRICULTURE NOUVELLE
Le numéro 1 675 centimes

OCCASIONS

Quelques aperçus de nos prix :

Salon bois doré tapisserie Roubaix.	1.750 f.
Chambre moderne acajou.	2.500 f.
Cabine cheminée bronze et marbre.	1.950 f.
Carmine bronze - Trianon.	1.000 f.
Lustre salle à manger ambone.	16.500 f.
Importante salle à manger.	750 f.
Tableau salle à manger.	5.000 f.
Superbe chambre chinoise.	6.500 f.
Importante cheminée châtea.	18.000 f.
Très grand lustre cristal.	4.500 f.
Très grande table coromandel.	1.200 f.
Riches chaises Louis XVI Aubusson.	1.500 f.
Belles chaises Louis XVI Aubusson.	2.800 f.
Panneau marquetrie.	5.500 f.
Riches salons Louis XVI Aubusson.	1.750 f.
Très beau bureau moderne.	250 f.
Grande armoire moderne.	18.000 f.
Importante parure moderne.	
Cosy corner moderne.	
1 Lot faucon cuir à manger.	
Salle à manger moderne 15 pièces.	

Chambre chêne sculpté plein bois les 3 pièces 1.580

VISITEZ
La plus vaste exposition de
Mobiliers et Objets d'Art
Expéditions Franco de
Port et d'Emballage

Gratuitement
sur simple demande
nous vous adresserons notre
nouveau catalogue
1928-29

LES MAGASINS SERONT OUVERTS LE DIMANCHE 28 OCTOBRE ET LE JOUR DE LA TOUSSAINT

L'ART DE SPECULER A LA BOURSE "SEMAINE BOURSIERE" 28, r. Vivienne, PARIS
ENVOI GRATUIT. — MAISON FONDÉE EN 1906

MACHINES A TRICOTER POUR TRAVAIL CHEZ SOI
12 MOIS DE CRÉDIT LAINES - COTONS - FUS
APPRENTISSAGE GRATUIT. — S'adresser ou écrire : LA LABORIEUSE, 45, Bd Magenta, 94000

BELLE JARDINIÈRE

2, RUE DU PONT-NEUF, 2 PARIS SUCCURSALE : 1, PLACE DE CLICHY

Envoi franco sur demande de :
CATALOGUES
- FEUILLE -
de MESURES
et
ÉCHANTILLONS

Tous les Achats
au-dessus de
50 fr. sont expé-
diés franco de
port dans toute
la France

HOMMES

Richelieu vachette-box, noir, façon cousu main, double semelle. . . . **83.75**

DAMES

Charles IX chevreau glacé, talon bottier. . . . **59.75**

Balmoral vachette-box, noir, façon cousu main, double semelle. . . . **83.75**

Charles IX chevreau glacé, bordure fantaisie, talon bottier. . . . **59.75**

Quantité limitée.
Richelieu verni. **86.75**

Charles IX verni, talon bottier **62.75**

Richelieu chevreau glacé, bout verni, façon cousu main. **89.75**

Charles IX chevreau marron, une bride, talon bottier. **63.75**

Richelieu vachette-box, marron, façon cousu main, double semelle. **89.75**

Salomé verni, talon Louis XV. **68.75**

Chaussettes de laine, dessins nouveaux. **15.90**

Bas de laine, nuances mode. **22.50**

Vente-Réclame
PENDANT 3 JOURS
SEULEMENT

Le Petit Parisien est reçue directement
aux SERVICES de PUBLICITÉ
118, Champs-Élysées — Téléphone : Élysées 65-01, 95 et 96
18, rue d'Enghien — Téléphone : Provence 15-21 et 22
et à l'Office d'Annonces, 29, Boulevard des Italiens — Téléphone : Gutenberg 17-99